

DÉPARTEMENT DU CHER

RAPPORT
ANNUEL
D'ACTIVITÉ
2015



LE MOT DU PRÉSIDENT



«Le secret du changement consiste à concentrer son énergie pour créer du nouveau, et non pas pour se battre contre l'ancien.»

« Il n'y a rien de négatif dans le changement, si c'est dans la bonne direction. »

Winston Churchill











L'année 2015 a été pour le Département du Cher une année de transition interne et externe. En avril, une nouvelle majorité et un nouvel exécutif ont été élus pour présider aux destinées du Département.

À l'automne, l'administration départementale a connu des changements au sein de sa direction générale et dans quelques services, sans la « chasse aux sorcières » qui accompagne trop souvent et certainement à tort, les changements de majorité. En ces temps de transition, nous avons respecté chaque agent de la collectivité et, le cas échéant, les départs ou les nouvelles affectations ont été le résultat d'une concertation, d'un dialogue, d'un échange. Consciente de ses responsabilités et des attentes qu'elle a suscitées, la nouvelle majorité a impulsé dès 2015, de nouvelles orientations de politiques publiques qui devraient se concrétiser au cours des années 2016 puis 2017. Sans renier sa mission principale de solidarité à la personne qu'il est pour autant nécessaire de rendre plus rigoureuse, plus équitable, plus soucieuse des deniers publics, dans un contexte de raréfaction des subventions étatiques et de contraintes budgétaires pesantes, le Conseil départemental sera désormais le chef de file d'un nouvel aménagement du territoire, d'une nouvelle et audacieuse solidarité territoriale. Nul doute que ce sont les infrastructures intelligentes, la qualité du service public, l'événementiel culturel pertinent, la qualité de nos collèges ou de nos offres de formation, les start-up récompensées et les milieux économique et touristique entendus et respectés dans un environnement attrayant, qui constituent les véritables atouts indispensables et déterminants pour engendrer l'attractivité territoriale. Mais cette vertu attractive, ne se décrète pas, elle correspond à une subtile alchimie de nombreux paramètres sur lesquels nous pouvons et nous devons travailler. C'est à cela que l'on reconnaît la qualité des territoires. L'objectif est de créer un maillage harmonieux du département permettant une sauvegarde de proximité pour la ruralité. Dès 2015 et pour les années futures, toutes les politiques publiques initiées par les services du Conseil départemental doivent concourir à cet objectif de réussite et d'attractivité.

Je sais désormais pouvoir compter sur la motivation de chaque agent qui, à son poste, a un rôle déterminant dans cette conduite du changement. Et je donne rendez-vous en juin 2017 dans ce même rapport d'activité de l'année 2016 pour récolter les fruits de cette transition.

Michel AUTISSIER,
Président du Conseil départemental du Cher

SOMMAIRE

	P 6/9	LE CHER AUJOURD'HUI		P 66/77	LE CHER: UN DÉPARTEMENT ATTRACTIF ET ACCUEILLANT
	P 10/15	LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL		P 68/69	Aménagement du territoire
	P 16/21	L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE		P 70/71	Tourisme
	P 22/25	UN PAYSAGE TERRITORIAL EN MUTATION: les impacts de la loi NOTRe sur le Département du Cher		P 72/73	Archives départementales
	P 26/27	LES TEMPS FORTS 2015		P 74/75	Lecture publique
	P 28/39	LE CHER: UN DÉPARTEMENT INNOVANT ET EN MOUVEMENT		P 76/77	Culture, sport et jeunesse
	P30	Développement économique et promotion du territoire		P 78/89	LE CHER: UNE ADMINISTRATION EN ACTIONS
	P 31	Enseignement supérieur		P 80/81	Administration générale et relations avec les usagers
	P 32/33	Routes		P 82/83	Ressources humaines et compétences
	P 34/35	Mobilité et transport		P 84/85	Systèmes d'information
	P 36/37	Laboratoire départemental d'analyses		P 86/87	Patrimoine immobilier
	P 38/39	Environnement et agriculture		P 88/89	Finances et exécution budgétaire
	P 40/67	LE CHER: UN DÉPARTEMENT RESPONSABLE DANS L'ACTION		P 90/93	LE BUDGET 2015 DE LA COLLECTIVITÉ
	P 42/44	Éducation		P 94	ORGANISMES SATELLITES ET SITES CULTURELS ET TOURISTIQUES
	P 45	Coopération internationale			
	P 46/47	Santé			
	P 48/51	Enfance et famille			
	P 52/55	Insertion et action sociale			
	P 56/58	Personnes handicapées			
	P 59/61	Action et coordination gérontologiques			
	P 62/65	Animation et développement social des territoires			





LE CHER AUJOURD'HUI

- 
- *Chiffres clés*
 - *Carte*

Chiffres clés

Population :

- 311 650 habitants
- 27 % ont moins de 25 ans
- 11 % ont plus de 75 ans
- Population active : 72 %

Superficie :

- 7 235 km²

Densité :

- 43 / hab. km²

Organisation administrative :

- 290 communes
- 19 cantons
- 3 arrondissements
- 25 EPCI (dont 22 communautés de communes)

Routes :

- 4 608 km de réseau routier départemental

Scolaire, enseignement supérieur :

- 27 collèges publics
- 4 collèges privés
- 13 370 collégiens
- 90 formations supérieures
- 4 849 étudiants

Agriculture :

- 3 800 exploitations agricoles, dont 75 % ont plus de 50 ha.
- 2^e bassin céréalier de la Région Centre-Val de Loire
- 8 AOC : 5 vignobles (Menetou-Salon, Quincy, Reuilly, Sancerre, Châteaumeillant) et 3 fromages (Crottin de Chavignol, Selles-sur-Cher et Valençay)

Sport :

- 73 000 licenciés (environ 1/4 de la population)
- 1 530 équipements
- 1 000 clubs (60 comités)

Médecine :

- 75 médecins généralistes pour 100 000 habitants

Économie :

- 9 998 entreprises (3 679 dans le secteur commercial, 2 154 dans l'industrie, 4 165 dans le domaine des services),
- 1 112 reprises d'entreprises et 921 créations pures dans le Cher

Tourisme :

- 6 sites touristiques gérés par le Département

Loire à vélo : Plus de 100 km d'itinéraires signalisés et sécurisés de Belleville-sur-Loire à La Guerche-sur-l'Aubois.

Carte du Cher



- Autoroutes
- Routes
- Réseau hydrographique
- Réseau ferré
- Zones boisées



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL



- *L'Assemblée départementale*
- *Les instances du Conseil départemental*





LE PRÉSIDENT

Michel AUTISSIERCanton d'Aubigny-sur-Nère
Union pour l'Avenir du Cher

LES CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX

**Véronique FENOLL**Canton de Bourges 4
1^{ER} VICE-PRÉSIDENTE
Développement économique,
promotion du territoire,
dont solidarité internationale,
économie sociale et solidaire
Union pour l'Avenir du Cher**Annie LALLIER**Canton de Saint-Amand-Montrond
3^{EM} VICE-PRÉSIDENTE
Maisons des solidarités,
personnes âgées, insertion
Union pour l'Avenir du Cher**Michelle GUILLOU**Canton de Sancerre
5^{EM} VICE-PRÉSIDENTE
Culture, éducation
Union pour l'Avenir du Cher**Nicole PROGIN**Canton de Chârost
7^{EM} VICE-PRÉSIDENTE
Logement, fonds de solidarité
pour le logement, santé
Union pour l'Avenir du Cher**Sophie BERTRAND**Canton de Mehun-sur-Yèvre
9^{EM} VICE-PRÉSIDENTE
Enfance, famille,
centre départemental
de l'enfance et de la famille
Union pour l'Avenir du Cher**Daniel FOURRÉ**Canton de Châteaumeillant
2^{EM} VICE-PRÉSIDENT
Aménagement du territoire:
routes, bâtiments, infrastructures, technologies
de l'information et de la communication, transports,
systèmes d'information du Conseil départemental
Union pour l'Avenir du Cher**Jean-Claude MORIN**Canton de Saint-Germain-du-Puy
4^{EM} VICE-PRÉSIDENT
Agriculture, environnement, eau,
développement durable, laboratoire
Union pour l'Avenir du Cher**Pascal AUPY**Canton de Dun-sur-Auron
6^{EM} VICE-PRÉSIDENT
Tourisme
Union pour l'Avenir du Cher**Patrick BARNIER**Canton de Trouy
8^{EM} VICE-PRÉSIDENT
Enseignement supérieur,
formation professionnelle, recherche,
innovation
Union pour l'Avenir du Cher**Thierry VALLÉE**Canton de Saint-Doulchard
10^{EM} VICE-PRÉSIDENT
Sport, jeunesse, vie associative
Union pour l'Avenir du Cher**Jacques FLEURY**Canton de Bourges 4
11^{EM} VICE-PRÉSIDENT
Personnes handicapées,
Maison départementale
des personnes handicapées,
personnel
Président de l'Union
pour l'Avenir du Cher**Anne CASSIER**Canton
d'Aubigny-sur-Nère
Union pour l'Avenir
du Cher**Marie-Pierre
RICHER**Canton de
Dun-sur-Auron
Union pour l'Avenir
du Cher**Françoise LE DUC**Canton de
Saint-Doulchard
Union pour l'Avenir
du Cher**Béatrice DAMADE**Canton de
Saint-Martin-
d'Auxigny
Union pour l'Avenir
du Cher**Pascal MÉREAU**Canton d'Avord
Groupe Socialistes
et apparentés**Francine GAY**Canton de Bourges 1
Groupe Socialistes
et apparentés**Jean-Pierre
SAULNIER**Canton de Bourges 3
Président
du groupe Socialistes
et apparentés**Bernadette
COURIVAUD**Canton de
La Guerche-sur-
l'Aubois
Groupe Socialistes
et apparentés**Philippe
CHARRETTE**Canton de Chârost
Union pour l'Avenir
du Cher**Bruno MEUNIER**Canton de
Mehun-sur-Yèvre
Union pour l'Avenir
du Cher**Ghislaine
de BENGUY-PUYVALLÉE**Canton de
Saint-Germain-du-Puy
Union pour l'Avenir
du Cher**Patrick BAGOT**Canton de Sancerre
Union pour l'Avenir
du Cher**Christine CHAPEAU**Canton d'Avord
Groupe Socialistes
et apparentés**Renaud METTRE**Canton de Bourges 2
Groupe Socialistes
et apparentés**Zéhira BEN AHMED**Canton de Bourges 3
Groupe Socialistes
et apparentés**Mounire LYAME**Canton de Vierzon 1
Groupe Ensemble,
mieux vivre dans le Cher**Jean-Pierre CHARLES**Canton de Vierzon 2
Président
du groupe Ensemble,
mieux vivre dans le Cher**Marylin BROSSAT**Canton de
Châteaumeillant
Union pour l'Avenir
du Cher**Emmanuel RIOTTE**Canton de
Saint-Amand-
Montrond
Union pour l'Avenir
du Cher**Fabrice CHOLLET**Canton de
Saint-Martin-d'Auxigny
Union pour l'Avenir
du Cher**Corinne CHARLOT**Canton de Trouy
Union pour l'Avenir
du Cher**Yann GALUT**Canton de Bourges 1
Groupe Socialistes
et apparentés**Irène FÉLIX**Canton de Bourges 2
Groupe Socialistes
et apparentés**Serge MÉCHIN**Canton de
La Guerche-sur-
l'Aubois
Groupe Socialistes
et apparentés**Karine CHÈNE**Canton de Vierzon 1
Groupe Ensemble,
mieux vivre dans le Cher**Delphine PIÉTU**Canton de Vierzon 2
Groupe Ensemble,
mieux vivre dans le Cher**Représentation
des groupes politiques
à l'Assemblée départementale**

24 sièges Union pour l'Avenir du Cher

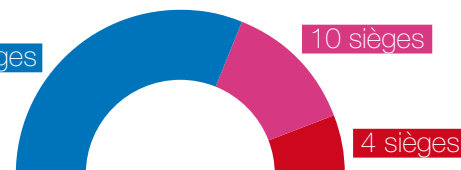
10 sièges Socialistes et apparentés

4 sièges Ensemble, mieux vivre dans le Cher

24 sièges

10 sièges

4 sièges



Les instances du Conseil départemental

L'Assemblée départementale

L'Assemblée départementale est composée de 38 conseillers départementaux qui, ensemble, définissent la politique du Conseil départemental du Cher. Tous les six ans, ils élisent le Président, les Vice-présidents, la Commission permanente et les Commissions organiques.

L'Assemblée départementale est réunie au moins une fois par trimestre à l'initiative du Président : elle règle par ses délibérations les affaires qui concernent le Département et qui ont d'abord été examinées par les sept Commissions organiques.

Ce moment d'échange et de confrontation des idées permet de déterminer les politiques qui feront le Cher de demain. L'Assemblée départementale vote en outre, le budget. Les séances sont publiques.

La Commission permanente

Élue à la suite du renouvellement de l'Assemblée départementale, elle rassemble 21 des 38 conseillers départementaux de toutes les sensibilités, dont le Président du Conseil départemental et les 11 Vice-présidents. Organe de réflexion et de concertation, elle règle les affaires courantes et permet d'assurer la continuité des décisions entre deux séances de l'Assemblée départementale.

Les Commissions organiques

Les affaires, qui doivent être discutées par l'Assemblée départementale, sont préalablement soumises, suivant leur objet, à l'examen de l'une de ces 7 commissions organiques :

- 1^{re} commission : Finances, politiques contractuelles
- 2^e commission : Aménagement du territoire
- 3^e commission : Développement durable, agriculture, environnement
- 4^e commission : Actions sociales
- 5^e commission : Éducation, jeunesse, culture, vie associative, sport
- 6^e commission : Tourisme
- 7^e commission : Développement économique, enseignement supérieur, service public et services au public

Tous les membres du Conseil départemental, sauf le Président qui est membre de droit de toutes les commissions, sont répartis entre ces commissions. Un conseiller départemental peut être membre de plusieurs commissions. Le Conseil départemental peut nommer, lorsque les circonstances l'exigent, une commission spéciale pour l'examen d'une affaire particulière ; il fixe alors sa composition et procède à la désignation de ses membres.

Le Bureau

Le Président, les Vice-présidents et le Rapporteur général du budget forment le bureau.

La Réunion des Présidents de groupe

Elle est composée du Président du Conseil départemental et de chaque Président de groupe. Elle est convoquée par le Président du Conseil départemental à chaque réunion de l'Assemblée.





L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE

- 
- *Le Mot du Directeur général des services*
 - *Organigramme des services*
 - *Carte du Cher et implantation des sites*
 - *La collectivité en chiffres*



Pour un Département rénové et renforcé

En 2015, le Département a connu de profondes évolutions tant en raison du contexte national que local. Citons tout d'abord l'élection du nouveau Conseil départemental et de son Président, Michel AUTISSIER, avec un redécoupage des cantons et une parité désormais effective au sein de la nouvelle Assemblée.

Puis, juillet 2015 a vu l'adoption de la Loi NOTRe et du transfert de certaines compétences à la Région, sans parvenir à remettre en cause toutefois l'existence de notre institution départementale, dont le futur regroupement sur le site des pyramides renforcera la visibilité et l'efficacité de ses politiques.

Face à la poursuite de la baisse de nos dotations qui contraint fortement notre budget, le Président et son Exécutif ont donné comme cap au Département de redresser la gestion et les comptes publics tout en renforçant la politique d'investissement au service des territoires. Pour ce faire, nous avons engagé, depuis septembre 2015, une démarche participative d'élaboration d'un plan ambitieux pour l'optimisation de l'organisation et du fonctionnement de l'ensemble des services départementaux destiné à préparer l'avenir.

Je sais pouvoir compter sur chacun, en votre qualité d'agents compétents et motivés, pour faire évoluer notre administration et moderniser l'action de notre Département qui doit demeurer la pierre angulaire de l'aménagement du territoire et des services publics apportés à l'ensemble des habitants du Cher.

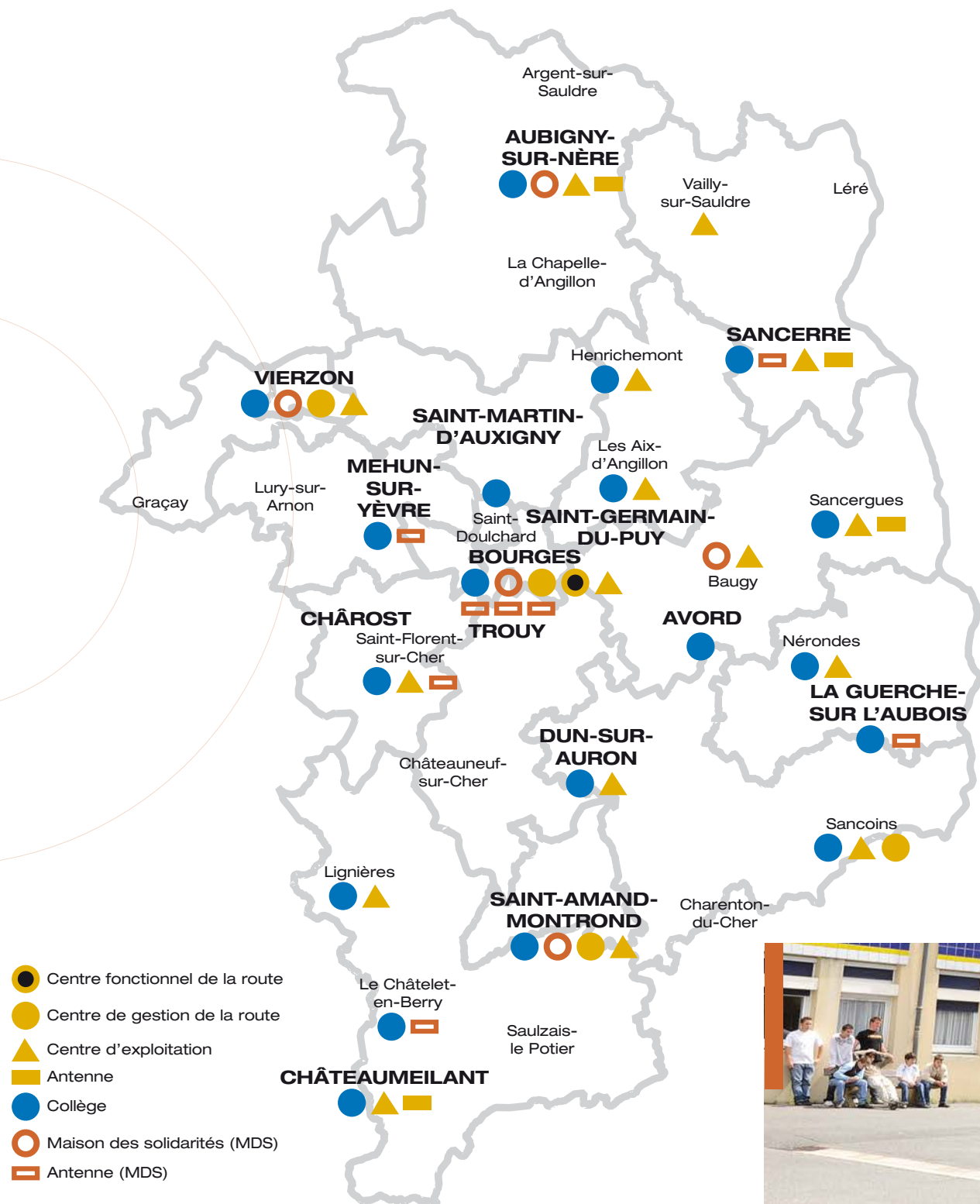
En vous remerciant pour votre engagement et votre sourire, je souhaite que chacun se retrouve au travers de ces nombreux et riches témoignages de notre action au quotidien.

Pascal RIGAULT
Directeur général des services

« Le Département doit rester l'échelon de proximité indispensable pour l'exercice des compétences de solidarités sociales et territoriales. »



Implantation des sites du Conseil départemental



- Centre fonctionnel de la route
- Centre de gestion de la route
- ▲ Centre d'exploitation
- Antenne
- Collège
- Maison des solidarités (MDS)
- ◻ Antenne (MDS)

La collectivité en chiffres



2015 agents dont:

- Fonction publique territoriale (FPT): 1 600
- Fonction publique hospitalière (FPH): 124
- Assistants familiaux: 291

- 1 118 femmes (64,77 %) *
- 606 hommes (35,23 %) *

46 ans de moyenne d'âge (FPT-FPH),
54 ans pour les assistants familiaux

Répartition par catégorie A-B-C *

- A: 250
- B: 508
- C: 926
- Emplois aidés et apprentis: 40

Répartition par statut

- Titulaires: 1 445
- Contractuels: 164 (dont 100 sur postes vacants)
- Stagiaires: 75
- Contrats aidés: 34
- Apprentis: 6

* hors assistants familiaux



Collège François Le Champi au Châtelet-en-Berry



UN PAYSAGE TERRITORIAL EN MUTATION



- *Les impacts de la loi NOTRe sur le Département du Cher*

Les impacts de la loi NOTRe sur le Département du Cher

(loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République)

Avec la suppression de la clause générale de compétence, les interventions du Département sont désormais limitées aux seules compétences qui lui sont confiées par la loi: action sociale, voirie, collèges, transport des élèves handicapés, aménagement numérique du territoire, compétence partagée en matière de tourisme, culture, sport...

LA PROMOTION DES SOLIDARITÉS ET DE LA COHÉSION TERRITORIALE

Le Département est renforcé dans son rôle de chef de file pour la promotion des solidarités et la cohésion territoriale, dans les domaines suivants :

- l'enfance : aide sociale à l'enfance, protection maternelle et infantile...
- les personnes handicapées : prestation de compensation du handicap...
- les personnes âgées : allocation personnalisée d'autonomie...
- les prestations légales d'aide sociale : gestion du revenu de solidarité active...

En outre, la loi NOTRe confie au Département l'élaboration avec l'État d'un schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services, voué à définir un programme d'actions pour une durée de 6 ans destiné au développement de l'offre de services dans les zones présentant un déficit d'accessibilité.

Des maisons de services au public pourront être implantées, dans le respect des prescriptions de ce schéma, en remplacement des maisons de service public.

LA COMPÉTENCE EN MATIÈRE DE SOLIDARITÉ TERRITORIALE REDÉFINIE

Si le Département a perdu sa clause de compétence de par la loi, il peut continuer à apporter au titre de la solidarité, son soutien aux communes qui en font la demande pour l'exercice de leurs compétences. Le champ de l'assistance technique du Département aux communes et structures intercommunales (ne bénéficiant pas de moyens suffisants pour l'exercice de leurs compétences) est élargi.

Aux domaines de l'assainissement, de la protection de la ressource en eau, de la restauration de l'entretien des milieux aquatiques s'ajoutent la voirie, l'aménagement et l'habitat.

LE RÔLE DU LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL D'ANALYSES CONFORTÉ

Le laboratoire départemental d'analyses est reconnu comme un élément essentiel de la politique publique de sécurité sanitaire et du dispositif de prévention des risques et de gestion des crises sanitaires : santé publique vétérinaire, santé végétale et surveillance de la qualité de l'alimentation, des eaux potables et de l'environnement.

LE TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE TRANSPORT À LA RÉGION

Sont concernés les services non urbains de personnes, réguliers ou à la demande (à compter du 1^{er} janvier 2017) ainsi que le transport scolaire, hors périmètre de transports urbains (à partir du 1^{er} septembre 2017). Le transport spécial des élèves handicapés vers les établissements scolaires reste du ressort du Département.

Néanmoins, la Région peut confier au Département, par convention, tout ou partie de l'organisation des transports scolaires ainsi que les services de transports routiers interurbains. Les gares routières de voyageurs sont transférées à la Région. Les autres équipements, tels que les abris bus, demeurent propriété du Conseil départemental.

L'INTERVENTION DU DÉPARTEMENT EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LIMITÉE

Depuis le 1^{er} janvier 2016, le Département ne peut plus intervenir, de manière générale, en matière de développement économique. Cette compétence est de l'unique responsabilité de la Région, seule compétente pour définir les régimes d'aides et décider de l'octroi des aides aux entreprises dans la région, auxquelles seuls les Communes et leurs groupements peuvent continuer de participer.

Un Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) a pour vocation d'organiser, sur le territoire régional, la complémentarité des actions menées par la Région en matière d'aides aux entreprises avec les actions menées par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Le soutien du Département en matière économique est limité à l'octroi d'aides par conventions et en complément de la Région : pour des activités de production de commercialisation et de transformation de produits agricoles, de produits de la forêt, en matière d'investissement immobilier aux entreprises et de location de terrains ou d'immeubles sur délégation d'une commune ou d'un EPCI, pour l'exploitation de salles de spectacle cinématographique, pour l'installation de professionnels de santé.

Pour autant, des actions se poursuivent au travers de l'Ad2T, du développement touristique au sens large, d'informations sur la commande publique et par le biais de Cher Ingénierie des territoires par exemple.

VOIRIE ET INFRASTRUCTURES NUMÉRIQUES

Les Conseils départementaux de la région sont associés à l'élaboration du projet de Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) sur les aspects relatifs à la voirie et à l'infrastructure numérique.

UNE ACTION PUBLIQUE CONCERTÉE AU PLAN RÉGIONAL

Dans chaque région, est instituée une Conférence territoriale de l'action publique (CTAP), instance de concertation des représentants des collectivités territoriales dans la région. Présidée par le Président du Conseil régional, elle est chargée par la loi de favoriser un exercice concerté des compétences des collectivités territoriales, de leurs groupements et de leurs établissements publics.

Les conséquences pour les agents

Les services, ou parties de service, du Département qui participent à l'exercice des compétences transférées, sont désormais de la responsabilité de la Région. Des conventions seront signées entre le Département et la Région fixant la date et les modalités du transfert définitif, après avis des comités techniques compétents des deux collectivités (le choix sera laissé aux agents de rester au Conseil départemental – redéploiement prioritaire – ou de rejoindre la Région). Les agents départementaux pourront conserver le régime indemnitaire départemental s'il leur est plus favorable.

Inauguration de la rocade Nord-Est à Bourges



LES TEMPS FORTS DE L'ANNÉE 2015

Inauguration de la Maison de santé pluriprofessionnelle du Val d'Auron



Partenariat avec l'association « Pied de nez »



Pose de la première pierre du collège de Sancerre



De janvier à mars

- Signature de la **Convention pour la réussite des collégiens du Cher 2014-2018** avec l'Éducation nationale
- Signature du protocole **TREAC « Territoires et résidences d'éducation artistique et culturelle »** avec la DRAC et l'Éducation nationale
- Adoption du **Programme départemental d'insertion (PDI)**
- **Fonds social européen (FSE)** : le Département du Cher devient Organisme intermédiaire
- Adoption du **Plan départemental d'actions pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD)**

D'avril à juin

- **Renouvellement de l'Assemblée départementale**
- **Printemps de Bourges** : Scène départementale et Nos CHER Balades
- Animations coordonnées de la lecture publique « **Arts et paysages** » dans les réseaux des bibliothèques du Cher
- **Visites d'entreprises** (cantons de Saint-Germain-du-Puy et d'Aubigny-sur-Nère)
- Pose de la **1^{re} pierre de la Maison de santé pluridisciplinaire du Val d'Auron** à Bourges
- **Inauguration de la Rocade-Est de Bourges**
- Déploiement du **Service d'accompagnement et de maintien de l'enfant au domicile (SAMÉD)** sur Bourges
- La Semaine de l'agent « **Les Estivales** »

De juillet à septembre

- **4^{es} rencontres entreprises de la filière automobile** à Vichy
- **Forum « Mieux accompagner nos aînés »** à Baugy
- Présentation de la nouvelle équipe du **Tango Bourges Basket** à l'Hôtel du Département
- Animations coordonnées de la lecture publique : « **Chemin, cheminer** » dans les réseaux des bibliothèques du Cher

D'octobre à décembre

- Lancement du **magazine « Le Cher »**
- Pose de la **1^{re} pierre du collège de Sancerre**
- **Journée d'information nationale sur la paratuberculose caprine** organisée par le Laboratoire départemental d'analyses du Cher
- Lancement de l'expérimentation de la plate-forme **AgriLocal18** dans le sud du département
- **Cafés-santé** : sensibilisation des agents à la prévention et au dépistage du cancer dans les centres médico-sociaux et les maisons des solidarités
- **Visites d'entreprises** (cantons de Dun-sur-Auron et Saint-Amand-Montrond)
- Mise en place de la **participation des familles pour les transports scolaires**
- **Partenariat avec l'association Le Nez dans les étoiles** au profit des enfants malades
- **États généraux de la santé** à Saint-Amand-Montrond
- Exposition : « **Bourges au temps de François I^{er}** » aux Archives départementales
- **Adoption du Schéma départemental des personnes handicapées 2015-2020**



LE CHER: UN DÉPARTEMENT INNOVANT ET EN MOUVEMENT



- *Développement économique et promotion du territoire*
- *Enseignement supérieur*
- *Routes*
- *Mobilité et transports*
- *Laboratoire départemental d'analyses*
- *Environnement et agriculture*

Développement économique et promotion du territoire

Encourager les investissements et agir pour l'emploi, tels sont les domaines dans lesquels intervient le Département dans le cadre de ses actions volontaristes en direction des acteurs économiques et des porteurs de projets du Cher. Il mobilise tous les leviers et les outils à sa disposition pour favoriser la création et la reprise d'activités artisanales et commerciales, et promouvoir l'économie et l'attractivité économique du territoire.

LE SOUTIEN AUX PORTEURS DE PROJETS

Le Conseil départemental poursuit l'accompagnement des entreprises et artisans du Cher.

Au total, 34 entreprises ont été aidées en 2015 dans le cadre de ses dispositifs spécifiques : « Cher emploi », « Cher immobilier entreprises », « Cher commerce et artisanat », « Cher véhicules de tournée ».

Au-delà des aides aux investissements, ces dispositifs contribuent à soutenir la dynamique économique du territoire, en termes d'emploi notamment, puisque 168 emplois (dont 20 réservés à des allocataires du rSa) sont actuellement en cours de création ou maintenus suite à des conventions passées en 2015.

La SEM Patrimoniale et l'Agence de développement du tourisme et des territoires (Ad2T) œuvrent de concert dans la voie du développement économique : elles accompagnent et soutiennent les créateurs d'entreprises dans leurs projets, prospectent pour favoriser de nouvelles installations, ou mettent des locaux à disposition. En 2015, l'Ad2T par le biais de la pépinière d'entreprises « Le Carré des créateurs » a accueilli 13 entreprises sur le site de Lahitolle à Bourges.

Elle a développé l'animation de la plate-forme numérique Mon Cher Business et facilité les démarches des entrepreneurs grâce au Comité d'animation de développement et de revitalisation économique du Cher CADRE18 (68 dossiers ouverts pour 626 créations d'emplois potentiels).

4^E RENCONTRES DES ENTREPRISES DE LA FILIÈRE AUTOMOBILE À VICHY

Dans le cadre du partenariat Allier, Cher, Creuse, Nièvre, une quatrième édition de ces rencontres a été l'occasion de renouveler les rendez-vous d'affaires, les ateliers thématiques avec des experts pour faciliter les échanges interentreprises et le développement entrepreneurial. L'objectif de cette rencontre est la mise en réseau des entreprises pour développer l'activité économique du territoire et hors territoire. 250 chefs d'entreprises et professionnels du secteur des quatre départements étaient présents le 2 juillet.

Cher immobilier entreprises
12 entreprises aidées
et 97 emplois conventionnés
dont 14 pour des allocataires du RSA

Cher emploi
3 entreprises aidées,
38 emplois conventionnés dont
6 pour des allocataires du RSA

Cher commerce et artisanat et Cher commerce véhicules de tournées
14 entreprises soutenues,
33 emplois créés ou maintenus,
une aide de 100 000 €

Cher innovation
5 entreprises aidées pour un budget
de 80 000 €

Enseignement supérieur

- 4 849 étudiants dans le Cher
- 90 formations répertoriées

Le Département a vu la concrétisation en 2015 du Pôle de formations sanitaires et sociales, en lieu et place de la Faculté des sciences et la reconduction des actions menées jusqu'alors pour favoriser l'accueil et l'information des étudiants poursuivant leurs études supérieures dans le Cher.

LE PÔLE DE FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES

D'importants travaux d'aménagement ont été réalisés pour permettre l'installation de trois organismes de formations sur le site du **Pôle de formations sanitaires et sociales** : l'École régionale du travail social (ERTS), l'Institut de formation des aides-soignants (IFAS) qui dépend de l'Hôpital Jacques Coeur en 2015, l'Institut de formation en soins infirmiers – Croix Rouge (IFSI) en 2016. Il s'agissait sur le principe de réutiliser les bâtiments de la Faculté des sciences de l'Université d'Orléans (plus de 4 000 m²), qui avait vu ses effectifs fondre d'année en année pour arriver à moins de 50 étudiants en 2014.

Cette opération, pilotée par la Direction de l'ingénierie pour le développement économique et l'enseignement supérieur, a consisté à préparer le départ de la Faculté des sciences vers l'IUT puis d'accueillir progressivement les 3 écoles prévues, soit 460 étudiants à terme, dans des locaux administratifs et pédagogiques reformatés et réaménagés.

DES ÉVÉNEMENTS RÉCURRENTS

2015 a également vu la poursuite de deux événements majeurs de la vie étudiante en novembre : la **soirée d'accueil des étudiants internationaux** (244 étudiants étrangers de 44 nationalités différentes), et l'organisation de la **Conférence annuelle** de présentation des effectifs de l'enseignement supérieur et des projets des établissements et des collectivités.



Isabelle GAUDRY

Pôle développement
Direction de l'ingénierie du développement économique et de l'enseignement supérieur

La création du Pôle de formations sanitaires et sociales à Bourges est l'un des moments forts en matière d'enseignement supérieur en 2015. Isabelle Gaudry a participé à la réussite de cette opération, loin d'être simple. Sa mission pour le Conseil départemental : contribuer à créer des conditions optimales pour l'installation de l'Institut des formations des aides-soignants (IFAS), de l'Institut de formations des soins infirmiers- Croix Rouge (IFSI) et de l'Établissement régional du travail social (ERTS). Elle a participé à la plupart des étapes du projet dès la fin 2014 : visite et état des lieux du bâtiment afin d'appréhender les besoins en travaux, dossier de subvention auprès de la Région, accompagnement du transfert de l'Université d'Orléans vers l'IUT, suivi des travaux avec la Direction du patrimoine immobilier, organisation de diverses réunions avec les partenaires financeurs et les futurs occupants, élaboration d'une convention entre le Département du Cher et chaque établissement... Pari tenu dans des délais dictés par la rentrée universitaire, puisque près de 500 étudiants, les équipes pédagogiques et administratives intégreront au plus tard à la rentrée 2016 des locaux adaptés, fonctionnels et performants.

Routes

Plus de 350 agents assurent l'exploitation, l'entretien et l'aménagement des 4608 km du réseau routier départemental.

Répartis dans quatre services situés à Bourges, quatre Centres de gestion de la route (CGR) sur le territoire et d'un Centre fonctionnel de la route (CFR), ils interviennent au quotidien pour améliorer la qualité du réseau et contribuent ainsi au maintien de bonnes conditions de circulation et de sécurité sur les routes du Cher. Au-delà de ces actions, l'année 2015 a surtout été marquée par la mise en service de la Rociade Nord-Est de Bourges, les études nécessaires au projet de Rociade Nord-Ouest et la poursuite des engagements en matière de développement durable et de préservation environnementale.

LA ROCADÉ NORD-EST

Avant-dernière opération nécessaire au bouclage de la rocade de Bourges, reconnue d'utilité publique en 2007, la **Rociade Nord-Est** (4,2 km) a été inaugurée le 17 juin. Ce chantier d'envergure - 22,5 millions de budget au total dont 2,2 millions en 2015 - et de portée bien plus large que l'agglomération berruyère, est un véritable outil d'aménagement et d'attractivité du territoire. Il s'est achevé en 2015 avec la fin des couches de chaussées, les glissières de sécurité métalliques, la signalisation verticale et le marquage au sol.

Ce travail d'équipe, de longue haleine, a mobilisé le service Aménagement routier de la Direction des routes, en lien avec le Centre de gestion de la route Bourges-Sancerre et le Centre fonctionnel de la route.

Il est aussi un bel exemple des efforts réalisés depuis plusieurs années dans le domaine du respect de l'environnement par la mise en œuvre de techniques permettant la diminution des risques de pollution par les eaux de ruissellement et l'utilisation de matériaux recyclés pour la réalisation des couches de roulement. Cette prise en compte environnementale a fait l'objet d'une réflexion à

long terme : mise de côté de remblais dans l'optique d'être réutilisés à terme lors du bouclage de la Rociade, projets de terrassement équilibrés ou encore apport limité de matériaux extérieurs au profit de matériaux plus nobles.

LA ROCADÉ NORD-OUEST

Le service aménagements routiers et le service des affaires administratives et foncières ont poursuivi en 2015, en lien avec l'Etat, la Région, la Safer et Bourges Plus, les études nécessaires au projet de **Rociade Nord-Ouest** (12 km), et participé à une commission intercommunale d'aménagement foncier, avec le concours du Service environnement et agriculture du Département, en vue de lancer les acquisitions foncières en amont des travaux prévus fin 2016.

LES CHANTIERS SUR LE RÉSEAU DÉPARTEMENTAL

En matière de **travaux neufs**, plusieurs chantiers visant à améliorer la sécurité des usagers de la route et des riverains ont également été menés à bien comme la réalisation d'un carrefour giratoire sur la RD 940 au sud d'Aubigny-sur-Nère, d'un tourne-à-gauche sur la RD 2076 à Thénieux, l'élargissement et le renforcement de la chaussée pour l'accès à une carrière sur la RD 234 à Brinon-sur-Sauldre et sur la RD 2020 à Massay.

En 2015, **34 ouvrages d'art**, sur les 1044 ouvrages d'art du réseau départemental maintenus sous surveillance, ont fait l'objet de travaux d'entretien et des travaux de réparation ou de reconstruction plus importants ont été conduits à Saint-Laurent, Mehun-sur-Yèvre, La Chapelle d'Angillon et Neuvy-le-Barrois.



- 895 km du réseau permanent traité en hiver
- 1 500 arrêts de circulation
- 1 160 000 € consacrés aux ouvrages d'art

UN ENGAGEMENT ENVIRONNEMENTAL CONFIRMÉ

Enfin, la Direction des routes a renforcé en 2015 son engagement dans le domaine environnemental, à l'image des actions menées pendant les travaux de la Rociade, de son implication dans la Convention d'engagement volontaire et de la généralisation du fauchage raisonné à l'ensemble du réseau.

En effet, elle a participé activement à trois réunions du comité de suivi de la **Convention d'engagement volontaire** en 2015 dont le Département est signataire depuis 2013 avec l'Association des maires du Cher, les représentants des entreprises de travaux publics et la Sem Territoria.

À partir d'indicateurs précis et réalistes, l'objectif de cette convention est de poursuivre la baisse de l'utilisation des enrobés chauds et l'utilisation des enrobés tièdes ou froids moins nocifs, favoriser le réemploi de matériaux recyclés, recourir à des techniques routières innovantes, plus économiques en ressources de granulats et en produits pétroliers.

Le Département du Cher s'est d'ailleurs porté volontaire pour utiliser un nouveau produit, contenant 75 % d'agrégats provenant de déconstruction routière. Une couche de roulement expérimentale a été réalisée sur la RD 35 sur la commune de Lapan.

Cette action a fait l'objet d'une **« charte innovation »** entre le Département, le CEREMA (Centre d'étude et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement) et l'entreprise Colas ayant développé ce produit.

Un bilan sera prochainement réalisé, puis communiqué à un groupe d'experts routiers et au comité national d'innovation routière en vue d'une généralisation éventuelle de cette technique.

Le **fauchage raisonné** a été étendu à l'ensemble des Centres de gestion de la route (CGR) en février 2015, à la vue des résultats environnementaux et économiques positifs de l'expérimentation menée en 2013-2014 en terme de préservation de la faune et de la flore, limitation de l'usure rapide des matériels de fauche, et d'économies en carburant. La phase d'expérimentation se poursuivra jusqu'à la formalisation de l'application du fauchage raisonné à toutes les routes départementales dans le Guide de la voirie édité par le Département.



Gilles LE GUEN

Responsable du Centre fonctionnel de la route (CFR) - Direction des routes

Le Centre fonctionnel de la route (CFR), situé rue Louis Mallet à Bourges, est un service de la Direction des routes. Il intervient principalement pour des missions transversales en lien et au profit de cette Direction et des centres de gestion répartis sur le territoire. Gilles Le Guen est chargé de la coordination des trois missions principales du CFR : la gestion, l'entretien et la mise à disposition de véhicules et d'engins, l'exécution de travaux routiers ainsi que le stockage et l'approvisionnement de fournitures et matériaux. Ce service, qui a intégré la collectivité en 2011, est composé de 47 agents répartis dans trois pôles : le pôle « administration, achats, finances » pour la gestion financière, la comptabilité analytique et la gestion des marchés publics. Le pôle « travaux routiers » pour les interventions spécifiques (terrassements, enduits superficiels d'usure, marquage au sol, réparations ponctuelles des chaussées, pose de glissières de sécurité et participation à la viabilité hivernale). Le pôle « matériel » pour l'entretien de 750 véhicules, engins et matériels divers, avec gestion d'un magasin gérant quelques 1850 articles. L'un de ses temps forts en 2015 : la participation des équipes du CFR aux travaux du tronçon Nord-Est de la Rociade de Bourges, dans le domaine des glissières de sécurité et du marquage des chaussées.

Mobilité et transport

Le Département est mobilisé pour offrir à l'ensemble des habitants du Cher les meilleures conditions de déplacements interurbains de proximité au travers de son réseau Lignes18, dont 2015 a marqué la première année pleine de sa nouvelle formule.

Cette année fut également ponctuée par la mise en œuvre de la participation des familles à l'abonnement des collégiens et lycéens utilisateurs des transports scolaires à partir du 1^{er} janvier 2016.

Équité, accessibilité, sécurité et qualité sont au cœur de la politique départementale des transports jusqu'au transfert de cette compétence à l'échelon régional en 2017.

PREMIÈRE ANNÉE PLEINE POUR LE NOUVEAU RÉSEAU LIGNES 18

Le nouveau réseau Lignes 18 a vécu sa première année pleine en 2015, après le changement d'opérateur le 1^{er} septembre 2014 et du mode de fonctionnement sous forme de délégation de service public.

Le bilan est positif en terme d'implication de l'opérateur, de vie du réseau, de stratégie marketing et commerciale. Ainsi, le niveau de fréquentation (112 000 voyages par an) est resté identique sur les 10 lignes (avec au minimum 2 allers-retours par jour) comparé aux 17 lignes du précédent réseau. L'ouverture d'une nouvelle ligne (Bourges - Saint-Amand-Montrond, et Saint-Amand-Montrond - Châteaumeillant à la demande, sur réservation) a répondu à un véritable besoin, comme certains horaires initialement à la demande, passés en lignes régulières.

Autres critères de satisfaction : le mode de rémunération lié en partie à la fréquentation, les opérations événementielles d'image et de notoriété organisées à certains moments clés de l'année (Semaine de la mobilité), ou encore la mise en place de systèmes de billetterie, d'information aux voyageurs et de géolocalisation à bord des véhicules. La qualité du service ne serait complète sans une attention particulière portée à l'**accessibilité des points d'arrêts**.

L'agenda d'accessibilité programmé, voté en Assemblée départementale en octobre dernier, prévoit d'échelonner d'ici 2018 les travaux de mise en conformité de 47 points d'arrêts prioritaires, de la responsabilité du Département, répartis sur 29 communes du territoire.

- 112 000 voyageurs sur Lignes18
- 10 lignes régulières (au lieu de 17)
- 25 services de rabattement vers les lignes régulières et les gares SNCF
- 63 services de proximité fonctionnant 2 fois/semaine
- 23 000 appels reçus par la centrale de réservation « Allô Lignes 18 »
- 220 visites fois par jour en moyenne sur www.lignes18.fr

TRANSPORT SCOLAIRE : MISE EN PLACE DE LA PARTICIPATION DES FAMILLES

Les transports scolaires ont vécu une véritable révolution fin 2015 avec **la fin de la gratuité** pour les collégiens et les lycéens votée en Assemblée départementale le 19 octobre. Ce changement rendu indispensable par l'impossibilité de récupération de la TVA (avec une perte de 2 millions d'euros dans son budget recettes depuis 10 ans) a nécessité un travail important d'information et de communication auprès des familles, des communes et des Autorités organisatrices de second rang (AO2) de la part du service des transports en vue de la campagne de réinscription des élèves pour le premier semestre 2016.

À noter que cette participation ne concerne pas les élèves présentant une reconnaissance de handicap, les élèves de SEGPA (sections d'enseignement général et professionnel adapté), les élèves utilisant exclusivement les services desservant les cantines scolaires, et les stagiaires résidant et effectuant leur stage dans le Cher.

Transport scolaire

- Participation familiale fixée à 60 €/élève (36 €/élève pour la période du 4 janvier au 1^{er} juillet 2016)
- Coût global du transport par élève : 935 €

SENSIBILISATION À LA SÉCURITÉ DES ÉLÈVES ET DES ACCOMPAGNEURS

Le Conseil départemental a renouvelé sa campagne de sensibilisation à la sécurité dans les transports scolaires à destination des élèves de 6^e dans 24 collèges du Cher, contre 19 en 2014.

Toujours dans un souci de sécurité et de conformité, il a par ailleurs renforcé le nombre de contrôles dans les véhicules (plus de 535 contrôles en 2015 contre 376 en 2014) et mené des sessions de formation à la sécurité en direction des accompagnateurs, sur les circuits desservant les écoles primaires et maternelles et les Regroupements pédagogiques intercommunaux (RPI).

30 accompagnateurs sur les 90 recensés dans le département ont ainsi pu être sensibilisés et formés aux consignes et opérations d'évacuation. Cette opération sera poursuivie en 2016.

Enfin le Département a accentué la prise en charge du transport des élèves en situation de handicap.

264 c'est le nombre d'élèves en situation de handicap dont le transport est pris en charge par le Département (80 en 2007, 216 en 2014)



**David MAGNE
et Sonia BRANCHE**

Service des transports - Direction de l'aménagement du territoire et du développement durable

Le Cher restait l'un des derniers Départements à proposer la gratuité du transport scolaire. En 2015, la nouvelle Assemblée départementale a voté la mise en place de la participation des familles au coût du transport scolaire. Cette participation de 60 € par élève et par an, (36 € pour la période de janvier à juin 2016) a été mise en place afin de récupérer la TVA nécessaire au maintien de services pour les usagers dans leur ensemble et de responsabiliser davantage les familles au regard du coût annuel du transport scolaire pour le Département (coût moyen de 935€/élève transporté). David Magne, référent en système d'information et exploitation des données et Sonia Branche, coordinateur transports depuis décembre 2015, ont eu la lourde tâche de compiler, trier, fusionner toutes les bases de données usagers afin d'informer les familles de ce changement et répondre aux interrogations des différents interlocuteurs. Près de 18 000 courriers ont été envoyés ! À la fin de l'année 2015, le taux de réinscription était de 87 %.

À noter que la gratuité des transports scolaires est maintenue pour les élèves handicapés, les élèves fréquentant les SEGPA, les stagiaires et les correspondants.

Par ailleurs, il a été proposé aux communes de résidence des élèves du primaire de prendre en charge cette participation. De plus, une aide du Département est possible pour les familles les plus fragilisées.

Laboratoire départemental d'analyses

La loi NOTRe reconnaît, pour la première fois au plan réglementaire, les laboratoires départementaux comme l'un des maillons indispensables de la politique publique de sécurité sanitaire et de la prévention des risques : santé animale et dépistage des maladies dans le cadre des réglementations, sécurité alimentaire allant des analyses microbiologiques aux audits, environnement. Véritable service de proximité, le Laboratoire départemental d'analyses du Cher intervient depuis plusieurs années dans un secteur de plus en plus concurrentiel et réglementé où la réactivité, l'exigence scientifique et la performance sont essentielles.

SANTÉ ANIMALE : PRÉVENIR ET ÊTRE RÉACTIF

Les crises sanitaires récentes ont démontré concrètement la nécessité d'avoir un Laboratoire d'analyses départemental (LDA) de proximité.

Ce fut notamment le cas par deux fois en 2015 avec la **fièvre catarrhale** et à moindre mesure la **grippe aviaire**.

La fièvre catarrhale est apparue à l'automne 2015.

Il a fallu remettre en œuvre très rapidement la technique utilisée dix ans auparavant, au moment d'un épisode épidémique similaire.

En plus de l'activité normale du laboratoire, le LDA a réalisé des analyses (plus de 1 000 analyses de virologie en un temps record), obligatoires avant toute exportation, à la demande de l'État et des éleveurs.

Ces résultats ont été transmis à la DDCSPP (Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations - Direction des services vétérinaires), qui a ensuite, en fonction, pris les arrêtés adéquats pour mettre les élevages sous protection.

Une autre crise, la grippe aviaire, a touché le Cher juste avant les fêtes de fin d'année, même si elle s'est surtout développée dans le Sud-Ouest. Là encore, le LDA était au cœur du dispositif de détection précoce.

Autre temps fort en 2015 : l'organisation en octobre d'une **journée d'information nationale sur la paratuberculose caprine** avec le Groupement de défense sanitaire (GDS) à destination des éleveurs et des vétérinaires de toute la France. Cette réunion a permis de présenter deux études diagnostics, conduites par les techniciens de la santé animale du LDA, spécifiques au développement de cette maladie chez les caprins dans le Cher et dans le Loir-et-Cher.

Elle a réuni plus de 100 personnes de la France entière (vétérinaires, organismes gestionnaires du risque sanitaire, éleveurs et leurs représentants, laboratoires d'analyses...) et de nombreux experts dont l'Institut de recherche européen spécialisé dans la paratuberculose (République tchèque), l'ANSES de Niort ou encore l'École nationale vétérinaire de Toulouse.

SÉCURITÉ ALIMENTAIRE : DES COMPÉTENCES RECONNUES

Les actions de sécurité alimentaire se sont poursuivies en 2015 auprès des établissements de **restauration collective**, dont les collèges, par le biais de la feuille de route restauration scolaire, en lien avec la Direction de l'éducation, comme des professionnels des métiers de bouche (restaurations commerciales, bars, camions, commerces...).

2015 fut marquée par une **extension de l'accréditation du laboratoire pour la micro-biologie**. Le LDA a en effet mis en place deux nouvelles méthodes d'analyses, reconnues au niveau national suite à un audit.

Cette extension d'accréditation vient confirmer la compétence des équipes du laboratoire départemental qui travaillent tout au long de l'année à rendre plus performantes les méthodes d'analyses dans le but d'éviter les doubles pesées, d'améliorer la détection des germes et la recherche de nouvelles bactéries ou des variantes d'une bactérie existante...

Elle permet aussi de valoriser les compétences du LDA face aux laboratoires privés pour l'obtention de certains marchés d'analyses, d'accompagnement ou d'assistance technique.



Emmanuel GUÉRY

Chef du service Santé animale
Laboratoire départemental d'analyses

La vigilance et la réactivité sont les maîtres mots du laboratoire départemental d'analyses. Pour cela il réalise pour l'État au travers de la Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP), premier niveau sur l'échelle de la surveillance, et pour les éleveurs la surveillance de certaines maladies réglementées. La mission d'Emmanuel Guéry et de son équipe est d'assurer cette veille sanitaire et réaliser les analyses nécessaires pour ensuite informer les services de l'État en cas de suspicion avérée d'une maladie. Ce fut le cas le 11 septembre 2015 dernier lorsqu'un foyer de fièvre catarrhale ovine fut découvert dans l'Allier. Il s'agissait d'être réactif pour le LDA : plus d'un millier d'échantillons furent analysés par des méthodes de biologie moléculaire en un mois afin de prévenir et contenir cette crise aux enjeux cruciaux pour l'économie locale.

Santé animale

- 112 417 prises de sang traitées
- 73 572 analyses

Sécurité alimentaire

- Prélèvements : 5 003 denrées et 3 062 contrôles de surface
- 31 696 analyses

Audit, conseil et formation

- 10 audits
- 4 rédactions de plan de maîtrise sanitaire
- 15 diagnostics hygiène
- 14 collèges accompagnés
- 18 sessions de formation
- 133 participants

Environnement et agriculture

Chaque jour, le Conseil départemental du Cher met en oeuvre les principaux enjeux du développement durable afin de préserver la qualité de vie des habitants du Cher et des générations futures. Le Département est particulièrement impacté par la loi NOTRe, ou le sera dans les années à venir, dans ses interventions dans les domaines de l'eau, de l'agriculture et de l'environnement avec les déchets, dont la planification et le suivi ont d'ores et déjà été transférés à l'échelon régional.

PRÉSERVATION DES RESSOURCES EN EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES

Le Service de l'eau a mené plusieurs actions en 2015 : 91 conventions contractualisées pour l'assistance technique départementale en matière d'**assainissement collectif**, des contrats territoriaux sur la **gestion des milieux aquatiques** (Auron-Aval et Auron-Airain et affluents), et deux réunions d'information sur le transfert de la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations aux communes et intercommunalités puis sur les réseaux d'assainissement collectif.

Ces opérations, emblématiques de l'année 2015, démontrent le rôle important joué par le Département en matière d'accompagnement et d'information des collectivités locales sur les enjeux des milieux aquatiques et de la ressource en eau.

À noter également qu'une journée technique a été organisée début septembre pour accompagner les quatre communautés de communes (Vals de Cher et d'Auron, Terres vives, Terroirs d'Angillon, et Villages de la forêt) concernées par le déploiement progressif au 1^{er} octobre de la récupération des déchets d'ameublement dans les déchèteries du Cher.

SENSIBILISATION À L'ENVIRONNEMENT

Le Département a par ailleurs soutenu 15 structures ou acteurs départementaux et régionaux pour la mise en œuvre de leurs programmes d'**animations et de sensibilisation à l'environnement et au développement durable** à destination du grand public, des scolaires, des collégiens et des personnes en situation de handicap.

Il a également maintenu la mise en ligne internet, au profit des usagers, du « Guide des sorties nature du Cher » à l'adresse : <http://nature.departement18.fr/>.

L'autre action importante et prioritaire en 2015 fut la conduite et le soutien d'actions pendant le 4^e trimestre en faveur de l'amélioration de la connaissance, de la protection, de la gestion et de la valorisation des 17 Espaces naturels sensibles départementaux (ENS18).

Cinq sites labellisés « **ENS18** » ont été équipés en mobiliers d'accueil et pédagogiques pour un montant de 240 000 €, dans le but de permettre une ouverture libre au public des sites et une éducation/sensibilisation à l'environnement des usagers/visiteurs : Étang de Goule, Marais boisé du Val d'Auron, Bocage de Noirlac, Sidiailles, Territoire des Places à Morogues.

AGRILOCAL : UNE PLATEFORME POUR DÉVELOPPER LES CIRCUITS COURTS

Enfin le Service agriculture a contribué à l'adhésion du Département à l'association nationale Agrilocal et à la mise en place de la plate-forme www.agrilocal18.fr dont l'objectif est de favoriser l'approvisionnement de proximité auprès des acheteurs publics et contribuer au développement de la filière agricole et agroalimentaire dans le Cher.



**Sandrine GUILLOT, Ludivine NORMAND,
Christelle LESPRIT**

Service de l'eau - Direction de l'aménagement du territoire et du développement durable

Sandrine Guillot et Ludivine Normand gèrent la cellule d'animation et suivi des travaux en rivières et milieux aquatiques (ASTER) qui a été créée en 2004 en partenariat avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne. Leur mission : apporter un soutien technique et administratif et pour la restauration et l'entretien des cours d'eau (démarches à entreprendre, demandes de financement, etc.) aux collectivités et à leurs groupements dans le cadre de contrats territoriaux conclus pour 5 ans avec notamment la participation financière du Conseil départemental du Cher. Virginie Villemin, chef de service et Christelle Lesprit, son adjointe, sont des maillons essentiels de cette organisation et des relations avec les territoires. En 2015, deux contrats territoriaux ont été signés « Auron-Aval » et « Auron-Airain et affluents » : interventions sur les berges, mise en place de plantation et de clôtures, aménagements d'ouvrages hydrauliques ou encore abattage sélectif d'arbres sont des actions contenues dans ces contrats. Autre temps fort de l'année : l'organisation en juillet 2015 par le service de l'eau, d'une réunion d'information dédiée aux milieux aquatiques présentant la compétence « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (GEMAPI). Une centaine de représentants des collectivités territoriales était présents, en quête d'accompagnement et d'information sur ces sujets.

Aides à l'agriculture

- Chèques installation : 16 dossiers (attribution de 68 650 €, en moyenne 4 300 €)
- Bâtiments d'élevage : 5 bénéficiaires (attribution de 24 294 €, en moyenne 4 800 €)
- Fonctionnement des structures agricoles : 60 interventions pour 275 053 € (en moyenne 4 600 €)



LE CHER: UN DÉPARTEMENT RESPONSABLE DANS L'ACTION

- *Éducation*
- *Coopération internationale*
- *Santé*
- *Enfance et famille*
- *Insertion et action sociale*
- *Personnes handicapées*
- *Action et coordination gérontologiques*
- *Animation et développement social des territoires*

Éducation

Le Département a pour mission l'accompagnement des collèges du Cher et la réussite des collégiens.

Elle s'appuie pour cela sur une politique éducative active et proactive afin de garantir à tous les collégiens des environnements d'apprentissage de qualité, et ainsi favoriser les conditions de leur réussite en partenariat avec les services de l'Éducation nationale dans le Cher (DSDEN).

- 27 collèges publics et 4 collèges privés
- 13 370 collégiens
- 3 540 bénéficiaires de la Bourse départementale
- Budget actions éducatives : 895 500 €

LA CONVENTION POUR LA RÉUSSITE DES COLLÉGIENS

Le volet numérique est inclus dans la convention pour la réussite des collégiens du Cher, reconduite le 21 janvier 2016 pour la deuxième fois avec les services de l'Éducation nationale dans le Cher (DSDEN) et les chefs d'établissement, les associations subventionnées. Cette 3^e édition (2014-2018), qui s'inscrit dans le droit fil des deux précédentes, traduit l'évolution d'un certain nombre de dispositifs. Elle marque également l'arrêt du dispositif « Collégiens au cinéma » et prévoit la transformation du dispositif « Ouverture culturelle aux richesses du département », intégré désormais dans le dispositif des Aides aux voyages et aux sorties scolaires. Cette convention met en œuvre 5 objectifs éducatifs : Vivre au collège : actions et moyens au service de l'égalité / Grandir, s'épanouir : l'équilibre pour réussir / Être citoyen de demain / Trouver sa place sur le territoire : accès aux ressources et aux informations / S'ouvrir au monde, se construire : la culture nécessaire à la réussite. Ce dernier objectif a notamment dicté l'adhésion du Département à la Charte

d'engagement pour l'éducation artistique et culturelle des élèves dont le protocole est passé en Assemblée départementale fin 2015, et dont les premières réunions ont débuté durant le 1^{er} semestre 2015. Cette charte, signée par l'État, la Région et les six Départements de la région Centre-Val de Loire agit comme un véritable cadre d'intervention pour le futur et inscrit de façon cohérente la politique éducative départementale dans une politique globale d'accès des collégiens à la culture.

LES TERRITOIRES ET RÉSIDENCES D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE (TREACS)

Constatant le succès du dispositif « Léz'arts ô collège », le Conseil départemental et les services de l'État ont convenu d'aller plus loin en expérimentant une nouvelle forme d'action culturelle dans les collèges appelés TREAC. Le but est non seulement de contribuer au développement culturel du territoire mais aussi d'offrir à tous les jeunes un parcours de réussite éducative par la culture : rapport aux œuvres et aux artistes, développement de la pratique artistique, sensibilisation aux métiers des arts et construction d'un regard critique. Les TREAC s'inscrivent dans un temps long (minimum quatre mois) et visent à installer un artiste ou un collectif d'artistes dans un collège. Trois collèges et trois structures culturelles avaient porté les projets dans le cadre de l'année d'expérimentation en 2014-2015. L'initiative a été reconduite pour l'année scolaire 2015-2016 : Noirlac avec le collège Jean Valette à Saint-Amand-Montrond, Les Bains Douches avec le collège Antoine Meillet à Châteaumeillant, la Maison de la culture de Bourges avec le collège François le Champi au Châtelet, la Ligue de l'enseignement avec le collège Édouard Vaillant à Vierzon.

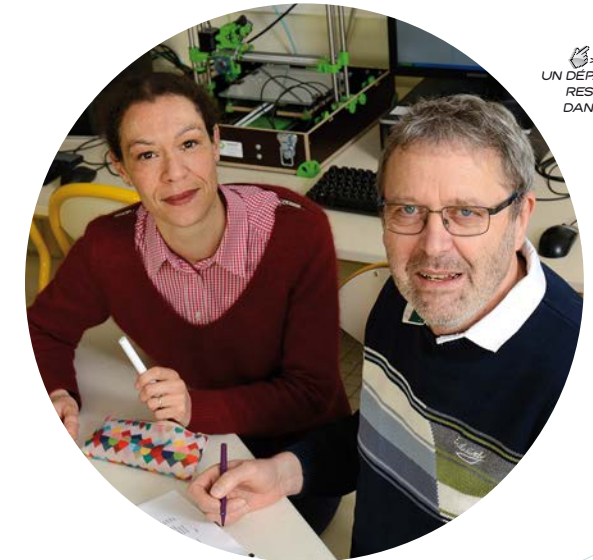
Léz'arts ô collège : 17 collèges et 600 élèves concernés en 2014-2015

Pour chaque résidence TREAC : 5 000 € financés par le Département (11 500 € par la DRAC et 10 % du coût global du projet par le collège)

LE NUMÉRIQUE INVESTIT LES COLLÈGES

Le Département du Cher s'est inscrit dans le cadre de deux appels à projets lancés par le Ministère de l'Éducation nationale pour doter progressivement les enseignants et les élèves d'équipements mobiles numériques, sur une durée de 3 ans. Les dossiers de sept collèges du Cher ont été retenus en 2015 : Joliot-Curie à Mehun-sur-Yèvre, Le Grand Meaulnes à Bourges, Jean Renoir à Bourges, Sancerre, Julien Dumas à Néronde, Gérard Philippe à Aubigny-sur-Nère, Édouard Vaillant à Vierzon. Les enjeux éducatifs du numérique sont multiples. Ils sont au cœur de la politique éducative du Département qui, après une période de rattrapage du retard des établissements du Cher en la matière, a élargi son champ d'intervention en direction des collèges dans ce domaine. Le but est de contribuer à la réussite des élèves et développer les compétences inhérentes aux métiers de demain, mais aussi de réduire les inégalités sociales et scolaires, diversifier les modes d'implication des parents et prévenir le décrochage scolaire. Un travail important a été mené en 2015 pour inscrire le Département dans ces appels à projets et accompagner les établissements candidats, en lien avec les Directions des systèmes d'information du Département et du Rectorat, la Direction du patrimoine immobilier, les services de l'Éducation nationale dans le Cher, les principaux de collèges et les enseignants. Le Département a par ailleurs poursuivi sa campagne de dotation informatique pour un montant de 300 000 euros.

- 7 collèges préfigureurs
- 930 tablettes pour équiper les élèves de 5^e et leurs enseignants
- Coût : 465 000 €
- Subvention de l'État : 244 910 €



Anne-Laure BOUTHORS et André POITEAU

Service politique éducative
Direction de l'éducation, de la culture, du sport (DECS)

Au printemps 2015, sept collèges sur les 27 du département du Cher ont posé leur candidature et ont été retenus dans le cadre de l'appel à projets numérique lancé par le Ministère de l'Éducation nationale pour doter les élèves de 5^e et leurs enseignants d'équipements mobiles numériques. En tout, 750 élèves et 150 enseignants seront concernés au cours de l'année scolaire 2015-2016. Anne-Laure Bouthors, chargée de mission pour la mise en œuvre de la Convention pour la réussite des collégiens et André Poiteau, administrateur numérique, travaillent conjointement à leur mise en place avec l'appui fonctionnel de la Direction des systèmes d'information, fortement mobilisée également : achat des tablettes, sélection et sécurisation des applications adaptées aux élèves. Ce projet s'appuie sur un fort partenariat interne DECS/DSI et externe (les chefs d'établissements, les enseignants, le Rectorat de l'Académie d'Orléans-Tours, la DSDEN, les prestataires...). La tablette est avant tout un instrument de travail et son utilisation sera maîtrisée en conséquence. Elle permettra aux collégiens de se familiariser avec les nouvelles technologies. Le numérique éducatif est un outil performant au service de la réussite éducative de chaque élève. Il renforce le lien école/entreprise et pose la base d'une citoyenneté numérique. Il a désormais toute sa place dans l'enseignement en respectant les programmes scolaires.

AGRILOCAL : UNE PLATE-FORME POUR PROMOUVOIR LES CIRCUITS COURTS EN RESTAURATION COLLECTIVE

En matière de restauration, et dans le cadre de la mise en œuvre de la feuille de route restauration scolaire, un travail d'ingénierie et d'accompagnement a été engagé auprès de 19 collèges en partenariat avec les services Marchés publics et Achats pour le groupement de la commande des denrées alimentaires. Et surtout, la réussite de l'opération « Manger bio, manger proche, manger juste » a abouti en 2015 à une évolution de la démarche et à l'adhésion en mars à la plate-forme nationale **Agrilocal**.

Cette action, pilotée par la Direction de l'éducation et menée en partenariat avec le service Agriculture, a pour objectif de promouvoir les circuits courts, le développement de l'agriculture de proximité et le renforcement de l'économie locale, dans les restaurants scolaires mais aussi dans les autres restaurations collectives. Agrilocal18.fr est aujourd'hui en plein déploiement, après une expérimentation fin 2015 dans le sud du département.

5 collèges concernés par la phase expérimentale
Agrilocal 18

TRAVAUX DANS LES COLLÈGES

Enfin, côté travaux, la rénovation de la demi-pension du collège Littré à Bourges et la restructuration de salles de classes ont été lancées à partir de septembre pour un montant de 2 930 000 euros, ainsi que la mise en accessibilité handicap des collèges **Victor Hugo à Bourges et Jean Moulin à Saint-Amand-Montrond**. **La restructuration du collège de Sancerre** a été lancée avec le désamiantage et le début des travaux de restructuration du bâtiment A.

Cette opération de longue haleine, d'un montant de plus de 17 millions d'euros, se poursuivra jusqu'en 2019 par tranche. Son objectif est triple :

- accueillir dans les meilleures conditions possibles les élèves, les équipes enseignantes et les personnels administratifs correspondants,
- permettre d'améliorer ses fonctionnalités, dans le respect de normes d'accessibilité et de sécurité,
- améliorer la performance thermique et environnementale du site.

Coopération internationale

Le Département a poursuivi et recentré ses actions en faveur des initiatives et projets de développement et de coopération internationale portés par les acteurs locaux en 2015. Il a notamment mis en place un nouveau règlement et une évaluation systématique des initiatives avant tout nouvel accompagnement financier.

UN NOUVEAU RÈGLEMENT

L'année 2015 a été marquée par la mise en œuvre d'un nouveau règlement qui vise pour l'essentiel à recentrer la politique de solidarité internationale du Département vers un nouvel axe de développement des projets solidaires à l'international, notamment **en faveur des jeunes**.

UNE ÉVALUATION SYSTÉMATIQUE DES ACTIONS

Dans un contexte de contraintes budgétaires, le Département a renforcé l'efficacité de sa politique de solidarité internationale par l'évaluation **de toutes les actions solidaires financées par le Conseil départemental** et ce, avant l'examen de toute nouvelle demande de subvention.

C'est ainsi que le **Conseil consultatif pour la coopération internationale**, instance habilitée à examiner les demandes de subvention et à évaluer les projets aidés par le Département s'est réuni à cinq reprises depuis l'installation de la nouvelle majorité départementale :

- une séance a été organisée pour l'élaboration du nouveau règlement d'aide,
- deux séances ont été consacrées à l'examen des demandes de subvention : sur 6 dossiers présentés, 5 ont recueilli un avis favorable,
- deux séances ont été dédiées à l'évaluation des projets soutenus par le Département : sur 10 associations auditionnées, 2 n'ont pas convaincu les membres du Conseil consultatif.

UN ÉVÈNEMENT SOLIDAIRE

Le Département a organisé le 19 novembre 2015, en partenariat avec le Collectif Monde Solidaire, le **Forum des associations de solidarité internationale** qui s'est tenu à l'INSA Centre-Val de Loire. Le Département a confié l'organisation de cet événementiel à cinq étudiantes de licence professionnelle « Gestion et protection sociale » de l'IUT de Bourges dans le cadre d'un projet tutoré.

Cette soirée a eu pour objectif d'une part, de mettre en lumière la politique de solidarité internationale conduite par le Conseil départemental et d'autre part, de permettre aux associations de partager leurs expériences à travers les actions solidaires qu'elles ont initiées. Ce forum a réuni 15 associations participantes et 90 visiteurs.

Santé

Avec 75 médecins généralistes pour 100 000 habitants, le département du Cher est fortement impacté par la désertification médicale qui touche au premier chef les soins de premiers recours. Si les zones rurales semblent les plus en difficulté, le phénomène concerne tout le département, et pas seulement les médecins généralistes, mais l'ensemble des professions médicales et les spécialistes, dont les médecins de la Protection maternelle et infantile du Conseil départemental du Cher. Au-delà de la santé en tant que telle, cette problématique est traitée comme une question d'aménagement du territoire, en terme de services et de cadre de vie, de réseaux professionnels et d'accessibilité numérique.

LUTTE CONTRE LA DÉSERTIFICATION MÉDICALE DANS LE CHER AU TITRE DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE ET TERRITORIALE

2015 a officialisé et renforcé la Direction innovation, prospective et évaluation et sa mission Démographie médicale en terme d'ingénierie en appui des porteurs de projets de maisons de santé pluriprofessionnelles (communautés de communes et les communes, au premier plan) pour le suivi, l'animation et l'accompagnement, en lien avec l'Agence régionale de santé (ARS) et la Mutualité sociale agricole (MSA) pour les zones rurales.

Aujourd'hui, le constat est connu de tous les professionnels de la santé et du grand public : le territoire du Cher manque de médecins généralistes, de spécialistes, de professions paramédicales. Si le développement des Maisons de santé pluridisciplinaires (MSP) est une première réponse à la désertification médicale, elles ne peuvent être la seule et doivent être accompagnées de mesures fortes et pérennes pour favoriser le renouvellement des professionnels de santé, un enjeu essentiel pour le Cher.

Pour atteindre cet objectif, le Département coordonne les actions de ses trois Directions-adjointes et anime un réseau de partenaires externes : collectivités territoriales, ARS Centre-Val de Loire, professionnels de santé médicaux et paramédicaux, établissements d'enseignement supérieur et facultés de médecine.

Il développe trois actions qui concourent à la lutte contre les déserts médicaux :

- l'accompagnement et le soutien financier dans la mise en œuvre de projets de maisons et de pôles de santé pour conforter l'existant et attirer de nouveaux médecins,
- la mise à disposition de logements pour les internes en médecine effectuant un stage chez des praticiens installés dans le Cher,
- la mobilisation des acteurs de la santé dans le Cher par l'organisation des États généraux de la santé du Cher autour de thèmes spécifiques tels que la prévention (vaccination, maintien à domicile, lutte contre l'amblyopie) et le rôle des Maisons de santé pluridisciplinaires comme relais de prévention dans les territoires.

13 février 2015 :
inauguration de la MSP de Sancoins

4 mai 2015 :
lancement du nouveau dispositif logements internes en médecine

3 juin 2015 :
inauguration de la maison de santé des Aix-d'Angillon

10 septembre 2015 :
pose de la 1^{re} pierre de la MSP du Val d'Auron

15 octobre 2015 :
ouverture de l'Institut de soins ostéo-articulaires du Cher (Isoa 18 – MSP de spécialistes en rhumatologie) à Saint-Doulchard

12 novembre 2015 :
3^e États généraux de la santé



Dr Isabelle GALMICHE, Dr Sorane STATICESCU, Dr Célia CHEMINAL-LECLAND, Dr Marie-Paule LÉANDRI-NONY (vacataire)

Médecins de PMI - Direction enfance, santé, famille

LA PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE (PMI)

En matière de santé, intervenir le plus précocement possible, dès le début de la vie, est primordial.

La Protection maternelle et infantile regroupe un ensemble de mesures médico-sociales destinées à assurer par des actions préventives continues la protection des femmes enceintes, des mères et des enfants jusqu'à l'âge de l'obligation scolaire.

Elle intervient, de par ses missions, à des moments clés comme la grossesse, la naissance, l'adolescence, et concerne de nombreuses familles du Département.

Elle conforte les dispositifs de soutien à la parentalité existants, proposés avant même l'arrivée de l'enfant et à partir des premiers jours de la vie de l'enfant, sous des formes d'interventions variées et adaptées : actions collectives, groupes de paroles, activités individuelles ou collectives, interventions à domicile.

*Le renouvellement des professionnels de santé est une question cruciale pour le Département, dont l'une des missions première en matière de solidarité et d'action sociale relève de la Protection maternelle et infantile. Pour faire face à cette situation critique, le Conseil départemental a mené en 2015 des actions de sensibilisation auprès des médecins et futurs médecins et fait appel à des professionnels vacataires pour suppléer l'équipe de quatre médecins en exercice actuellement dans les cinq Maisons des solidarités réparties sur l'ensemble du territoire (Aubigny-sur-Nère, Baugy, Bourges, Saint-Amand-Montrond, Vierzon), ainsi que pour certaines au Centre de planification et d'éducation familiale (CPEF) et au Centre d'action médico-sociale précoce (CAMSP) à Bourges et à Aubigny-sur-Nère. Ces professionnelles, extrêmement motivées et disponibles, dispensent toute leur énergie pour mener de front les consultations d'enfants de moins de 6 ans, et l'encadrement d'une ou de plusieurs équipes de PMI composées de sages-femmes et d'infirmières-puéricultrices. À cet encadrement à la fois hiérarchique mais aussi technique sur le plan médical, s'ajoutent conseils et accompagnement des familles, et participation au dispositif de protection de l'enfance, avec notamment la mission de signaler, par délégation du Président du Conseil départemental au Procureur de la République, les situations préoccupantes d'enfants de moins de 6 ans et de demander toute mesure en assistance éducative, hormis les placements. Elles participent d'autre part aux réunions des agréments des familles candidates à l'adoption, au Conseil de famille qui apparie les familles ayant un agrément avec les enfants Pupilles de l'état, à la Commission départementale de l'accueil du jeune enfant (CDAJE) et à la Commission consultative paritaire départementale (CCPD) qui statue sur les litiges et retraits/suspensions d'agrément des assistants maternels et familiaux, aux visites et au dispositif de contrôle des agréments pour les structures d'accueil du jeune enfant. En 2015, ont été réalisées plus de **3 500 consultations d'enfants par un médecin de PMI** dans le Cher, 11 000 actes de puériculture auprès des enfants du département ont eu lieu (visites à domicile, écoles, permanences, pré-consultations) et **1 200 visites à domicile par les sage-femmes** auprès des femmes enceintes.*

Enfance et famille

La protection des enfants, l'accompagnement des familles et la revalorisation du rôle des parents comme premiers éducateurs de leurs enfants sont une des missions principales du Département et de ses partenaires dans une approche globale de l'enfant et de son environnement. Cette recherche de réponses adaptées à chaque situation est au cœur de l'action de la Direction enfance, santé, famille et de celle des équipes du Centre départemental de l'enfance et de la famille. Elle n'a qu'un seul objectif : que chaque enfant puisse grandir dans les meilleures conditions et trouve demain sa place dans la société.

ACCOMPAGNER L'ENFANT EN TOUTES SITUATIONS

Le Projet d'établissement du Centre départemental de l'enfance et de la famille (CDEF) s'inscrit au cœur de la politique publique en faveur de l'enfance et de la famille, déclinée au travers du Schéma départemental de l'enfance et de la famille 2014-2019. Celui-ci fixe les axes de l'action en direction de la jeunesse et de la famille dans le département du Cher :

- en premier lieu... **prévenir**
- en cas de difficulté... **accompagner**
- en cas d'impossibilité de maintenir l'enfant dans son environnement familial... **prendre en charge de manière partielle ou totale.**

C'est notamment autour de ce troisième axe que s'inscrit l'action du CDEF. Outil de communication au service de l'exigence de transparence, le projet d'établissement remplit également la fonction de facilitateur de coopération notamment auprès de leurs interlocuteurs privilégiés de la Direction de l'enfance, santé, famille (DESF).

Il a pour ambition de soutenir les évolutions importantes du CDEF de ces dernières années, en termes de pratiques professionnelles et surtout de considération des publics accueillis, en dessinant les lignes forces de ses actions à venir. Les valeurs, les principes d'action, les projets de service, l'accueil sans condition des enfants et de leurs familles, les compétences professionnelles mobilisées, les relations partenariales ainsi qu'un esprit de remise en cause permanente, sont pour les professionnels du CDEF les moteurs nécessaires à l'accomplissement des missions de l'établissement. L'année 2015 a permis de décliner le projet d'établissement sur les unités et de le

faire vivre. Une réunion de présentation à l'ensemble des personnels du CDEF a été suivie de groupes de travail et chaque unité a retravaillé son projet d'unité pour améliorer et faire évoluer les pratiques. L'objectif est, dans les années à venir, de systématiser des principes de l'intervention : définir une méthodologie de construction et de suivi du projet d'accueil personnalisé, proposer et mettre en œuvre des modes d'accompagnement bientraitants, diversifiés et personnalisés, accompagner la parentalité, intensifier la participation des usagers à la vie de l'établissement, aménager au besoin la scolarité et l'insertion professionnelle.

D'autre part, pour faire face à une baisse de sollicitation dans les unités petite enfance et à la pouponnière, une analyse a été réalisée pour savoir si ce phénomène était conjoncturel ou structurel et ainsi adapter les modalités de réponses, enrichir la palette proposée par le CDEF et prendre en compte les évolutions des besoins et du public, notamment en terme de complémentarité avec les missions et l'accompagnement apporté par la DESF dans le domaine du placement à domicile.

Le CDEF dispose de :

- 87 places réparties sur les sites d'Asnières-lès-Bourges, Saint-Amand-Montrond, Vierzon et Saint-Germain-du-Puy pour l'accueil d'enfants entre 4 jours et 21 ans au Foyer de l'enfance
- 41 places pour le Centre maternel réservées à l'accueil des femmes enceintes et des mères isolées avec des enfants âgés de moins de 3 ans.

Le CDEF fonctionne 365 jours par an, 24 heures sur 24 et assure dans ses différents services les accueils d'urgence, les séjours à court, moyen et long terme et l'accueil en journée.



Nathalie LEBRETON

Centre départemental de l'enfance et de la famille (CDEF)
Chef de service, unités de Saint-Amand-Montrond et de Bourges

L'importance de travailler autour de la parentalité est capitale pour maintenir un lien familial essentiel à l'enfant. Depuis plusieurs années, le CDEF développe ses compétences en matière de soutien aux parents sur des actions au quotidien en complémentarité de la Direction enfance, santé, famille (DESF) qui suit l'enfant sur tout son parcours. Le but est de faire partager, au maximum, le quotidien de l'enfant à ses parents, afin qu'ils ne se sentent pas exclus de la vie de leur enfant, même s'il est placé. Chaque situation est différente et nous devons faire preuve de créativité tout en tenant compte du cadre administratif ou judiciaire. Les devoirs, le goûter, les achats de vêtements, la rentrée scolaire et les loisirs sont autant de moments forts que parents et enfants peuvent partager. Afin de consolider les liens familiaux, le CDEF a organisé en mars 2015 un après midi de jeux intitulé : « Jouons ensemble ». Sur un après midi, des ateliers pour petits et grands ont été mis en place : jeux de société, chants, puzzle... dans le but de rapprocher parents, enfants et professionnels et démystifier le lieu de placement. L'enjeu dans l'avenir est d'associer toujours plus les parents à la vie de leur enfant au Foyer de l'enfance, et faire en sorte que le placement soit le moins difficile à vivre, pour lui comme pour eux.

UNE NOUVELLE ORGANISATION AU SERVICE DE L'ENFANCE ET DES FAMILLES

La Direction enfance, santé, famille pilote et coordonne la politique enfance et famille du Conseil départemental du Cher. Elle regroupe, depuis le 1^{er} avril 2015, le service de gestion administrative et comptable, la Protection maternelle et infantile, et l'Aide sociale à l'enfance, dont les missions précises sont définies dans le code de la santé publique et le code de l'action sociale et des familles. La politique enfance et famille porte **le pari des générations futures**. Elle vise dès le projet de conception d'un enfant et tout au long de son parcours vers l'âge adulte à lui garantir une bonne santé et à lui permettre de développer ses potentialités, accompagné par ses parents et sa famille. Pour cela, les professionnels de la Protection maternelle et infantile agissent le plus précocement possible et accompagnent dès la grossesse toutes les familles du Cher, et plus particulièrement les familles en situation de difficulté, recherchant à graduer et à diversifier les réponses de protection pour protéger l'enfant en privilégiant le maintien dans sa famille.

De plus, pour garantir le pilotage de ces missions, la Direction enfance, santé, famille anime le schéma enfance, adolescence, famille et l'Observatoire départemental de la protection de l'enfance.

Elle co-anime avec la caisse d'Allocations familiales (CAF) le Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP18) et participe avec l'État et la CAF à la définition du schéma de service aux familles.

La Direction comprend désormais 450 agents situés sur le site de Mazières-DSCS, les Maisons des solidarités et à leur domicile pour les assistants familiaux.

Cette organisation permet **une plus grande cohérence sur l'ensemble de la politique enfance, famille** du Département intégrant les actions les plus précoces, le renforcement du lien parents-enfants aux actions les plus interventionnistes telles que le placement de l'enfant.

UN GUIDE PROFESSIONNEL POUR L'ASSISTANT FAMILIAL

Un travail a été engagé depuis plusieurs années (cf. loi de 2005 pour les assistants familiaux) pour harmoniser les pratiques du service en terme d'accueil familial, permettre de simplifier la gestion des dépenses et des remboursements et clarifier les rôles et responsabilités de chacun auprès de l'enfant.

C'est pourquoi, un **guide professionnel de l'assistant familial** a été écrit par les équipes de l'Aide sociale à l'enfance avec la Direction des ressources humaines et des compétences (DRHC) et en lien avec les représentants des assistants familiaux. Ce guide, appliqué à partir du 1^{er} avril 2015, reprend tout le règlement de fonctionnement du placement familial.

Il est accompagné de la mise en place d'un nouveau contrat de travail et d'un contrat d'accueil.

917 enfants ont été confiés au Conseil départemental et suivis tous les mois par les équipes de l'aide sociale à l'enfance (près des 2/3 confiés en famille d'accueil auprès de 300 assistants familiaux).

LANCEMENT DU RÉSEAU DÉPARTEMENTAL DES RESPONSABLES D'ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

2015 est également l'année de lancement du **réseau départemental des responsables d'établissements d'accueil du jeune enfant** (crèches, structures multi-accueil, halte-garderies).

Co-animé avec la CAF et l'ARPPE-en-Berry, il regroupe les responsables des structures associatives et publiques dans le but de construire une réflexion partagée, renforcer

les connaissances autour du jeune enfant et de son accompagnement et dynamiser les structures et leurs projets par le partage d'expérience.

DÉPLOIEMENT SUR BOURGES DU SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT ET DE MAINTIEN DE L'ENFANT AU DOMICILE (SAMÉD)

Riche d'une expérimentation positive sur le secteur de Vierzon depuis 2012, le service du SAMÉD a ouvert sur Bourges le 1^{er} juin 2015.

Il regroupe désormais sous l'animation d'un chef de service trois référents sur Vierzon, trois référents sur Bourges, une psychologue et une évaluatrice à mi-temps. Réelle **alternative au placement**, il repose sur un **accompagnement intensif de l'enfant et sa famille à domicile**, et en s'appuyant sur les ressources positives de chacun, de retrouver progressivement les gestes du quotidien pour que l'enfant grandisse dans un cadre sécurisé et sécurisant.

Le SAMÉD a accompagné :

- sur Vierzon : 13 familles ont été accompagnées représentant 27 enfants
- sur Bourges : 7 familles ont été accompagnées représentant 9 enfants

DES ACTIONS POUR PROTÉGER L'ENFANCE EN DANGER

- Le **protocole départemental de la protection de l'enfance** (fixé par la loi du 5 mars 2007 et mis en œuvre dans le Cher depuis 6 ans), inscrit le Département comme l'instance de référence de recueil des informations pour qu'aucun enfant en danger ou en risque de danger ne passe au travers des mailles du filet.

Cet outil repose sur la coopération entre le Département et différents acteurs locaux agissant dans le champ de l'enfance et de sa protection, à savoir le Tribunal de grande instance, l'Éducation nationale, les hôpitaux, et depuis 2015 la gendarmerie, la police nationale et les enseignements catholiques et agricoles.

- La loi du 5 mars 2007 a également déclenché une démarche nationale pour mieux connaître et comprendre les problématiques propres à la protection de l'enfance. Le Département du Cher est ainsi engagé à mettre en œuvre le décret de l'**ONED (Observatoire national de l'enfance en danger)** à faire remonter anonymement au niveau national plus d'une centaine de variables caractérisant les enfants bénéficiaires d'une mesure de protection de l'enfance : conditions de vie de l'enfant, scolarité, motifs de la mesure...

Pour remonter l'ensemble de ces variables et aboutir à une analyse fine du public accompagné par l'aide sociale à l'enfance au plan local comme national, un travail a été mené pour la préparation du logiciel métier afin d'identifier les variables disponibles et d'intégrer les variables manquantes, puis la conception des procédures de recueil et la saisie des données et enfin la réalisation du guide de saisie.

Depuis le 1^{er} janvier 2015, la saisie des données est complète pour les mesures de placement.

En 2016 et 2017, seront déployées les autres mesures comme les aides éducatives, l'intervention des TISF (technicien de l'intervention sociale et familiale) et CESF (conseiller en économie sociale et familiale), l'accueil au centre maternel...

DE NOUVEAUX OUTILS DE COMMUNICATION

Enfin, plusieurs actions de communication ont été mises en œuvre en 2015 concernant la politique enfance et famille :

- des **actions de communication internes** pour faire connaître les métiers et missions de la Protection maternelle et infantile,
- la sortie de la **plaquette de présentation des bilans sensoriels** pour les enfants de 3-4 ans en maternelle réalisés par les puéricultrices de PMI, ainsi que d'une vidéo,
- une plaquette de présentation de la **formation obligatoire des assistants maternels** garantissant la professionnalisation des « nounous »,
- **les actions du REAAP** : premier mois des familles (Bourges), à la « Conquête de l'est » (secteur est), « Les droits c'est pas que pour les grands » (secteur sud).

Insertion et action sociale

Le Conseil départemental concourt à promouvoir l'autonomie et la protection des personnes, la cohésion sociale et à prévenir les exclusions.

Toutes ces actions visent à favoriser l'accès à un logement décent pour les personnes en difficulté et à faciliter le retour à l'emploi de ceux qui en sont le plus éloignés. Elles ont aussi pour but d'accompagner les adultes confrontés aux accidents de la vie et leur permettre de retrouver autonomie et dignité.

UNE APPROCHE GLOBALE DE L'ACCOMPAGNEMENT

Une convention entre Pôle emploi et le Département du Cher a été conclue pour une période de trois ans à compter du 1^{er} juillet 2015 jusqu'au 31 décembre 2017. Elle fixe les modalités de ce dispositif visant à favoriser l'accès ou le retour à l'emploi des demandeurs d'emploi (allocataires ou non du rSa), ainsi que la prise en charge conjointe et concertée des besoins sociaux et professionnels par un conseiller Pôle emploi et un professionnel du Département.

Entre 70 et 100 bénéficiaires peuvent être accompagnés par les professionnels de l'insertion dans les Maisons des solidarités (Bourges, Ouest, Nord et Sud).

UNE POLITIQUE DÉPARTEMENTALE D'INSERTION RÉAFFIRMÉE

Le Programme départemental d'insertion (PDI) 2015-2017 a été adopté en Assemblée départementale en janvier 2015. Ce programme définit la politique départementale d'insertion sociale et professionnelle menée en faveur des allocataires du revenu de Solidarité active (rSa). Il est mis en œuvre de manière opérationnelle au travers d'un Pacte territorial pour l'insertion (PTI). Celui-ci associe notamment des partenaires associatifs compétents en matière d'accompagnement social et professionnel.

La Direction de l'insertion et de l'action sociale a poursuivi ses missions de pilotage des conventions de gestion du rSa signées avec la CAF et la MSA : traitement des décisions d'opportunité, animation et gestion du Programme départemental d'insertion, organisation des sessions d'orientation pour les allocataires du rSa, organisation et suivi des comités locaux rSa (CLRSA).

- 46 actions conventionnées dans le cadre du PDI
- 31 partenaires conventionnés
- 5514 examens en CLRSA

Elle oriente et accompagne les allocataires du rSa, et contribue au développement d'une offre d'insertion adaptée aux besoins des personnes et au bon fonctionnement du dispositif du rSa, au travers de trois Services locaux d'orientation et d'accompagnement (SLOA) territorialisés : SLOA Bourges / territoire de la MDS de Bourges, SLOA Ouest – Nord / territoire des MDS Ouest et Nord, SLOA Est-Sud / territoire des MDS Est et Sud.

Les Services locaux d'orientation et d'accompagnement sont référents pour près de 4 000 personnes allocataires du rSa (sur un total de plus de 9 600 personnes percevant le rSa socle en décembre 2015)

- 46 actions d'insertion ont été développées
- Plus de 2 M€ engagés pour la mise en œuvre de ces actions

LA GESTION DU FONDS SOCIAL EUROPÉEN (FSE)

Afin de garantir le cadre dans lequel sera géré le Fonds social européen, la France a choisi de mettre en œuvre plusieurs niveaux de délégation. Elle a ainsi proposé aux Départements le souhaitant, de devenir **Organisme intermédiaire pour gérer l'Axe 3 du FSE** : « lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion ».

Le Conseil départemental du Cher s'est donc saisi de cet outil, renforçant ainsi les moyens déployés pour mettre en œuvre sa politique d'insertion et d'action sociale définie dans le cadre du Pacte territorial pour l'insertion. Il s'est ainsi positionné lors de l'Assemblée départementale du 12 janvier 2015 pour devenir Organisme intermédiaire afin d'assurer la gestion du Programme opérationnel du Fonds social européen 2014/2020, en charge de la gestion de la subvention globale par délégation de l'Autorité de gestion (État).

L'année 2015 a donc été marquée par la définition puis la mise en œuvre d'une organisation garantissant la sécurisation du Fonds social européen.

Elle s'est traduite par l'élaboration de nouveaux outils, de nouvelles méthodes d'analyse et d'évaluation des demandes et des actions financées ainsi que l'acquisition de compétences spécifiques notamment en matière de gestion et de comptabilité des associations (descriptif du système de gestion et de contrôles, création du Comité interne de suivi FSE, règlement interne FSE...).

Dans le même temps, la programmation des subventions FSE a été réalisée (signature de la convention de subvention globale en fin d'année, modalités d'instruction peu définies) depuis les appels à projet lancés en juin 2015 jusqu'à l'attribution des subventions lors des Commissions permanentes de septembre, novembre et décembre 2015. La convention 2015-2017, signée dans le cadre de la subvention globale FSE, engage le Département sur des objectifs de participation dans les actions qu'il soutiendra.

973 552 € ont été programmés dans le cadre du FSE



Catherine CHARPENTIER

Coordnatrice départementale de la subvention globale FSE Direction innovation, prospection et évaluation (DIPE)

Magalie PARRISSE et Stéphanie LAVRAT

Animatrice technique sur le pôle insertion et coordinatrice comptable Direction insertion et action sociale (DIAS)

Diminuer la pauvreté et favoriser l'inclusion sont les deux axes du Fonds social européen géré conjointement au Conseil départemental depuis le 1^{er} janvier 2015 en tant qu'organisme intermédiaire, par la Direction Innovation, prospection et évaluation (DIPE) et la Direction Insertion et action sociale (DIAS). Depuis le 1^{er} janvier 2015, Catherine Charpentier (DIPE) est en charge de la gestion de la convention globale en lien direct avec l'État, c'est-à-dire de la vérification des conditions de réalisation de la convention et la mise en place de son organisation. Elle travaille en lien étroit avec Magalie Parris et Stéphanie Lavrat (DIAS) qui, elles, sont missionnées pour la gestion des dossiers déposés par les structures : instruction des demandes, suivi de la réalisation, vérification de la mise en œuvre avant de verser la subvention. Après instruction des services, 11 dossiers ont été retenus en 2015 portés par « Le Relais », « Solidarité, Emplois ruraux », « C2S », « l'Entraide Berruyère », « Tivoli initiatives », « Garage associatif solidaire », « BP Conseil » (dans le cadre du dispositif Soutenir le retour à l'emploi), « Accueil et Promotion » (dans le cadre du dispositif Accéder à une qualification – développer ses compétences), et le Conseil départemental du Cher (dans le cadre des dispositifs Accompagner et insérer / Assistance technique).

LE LOGEMENT : UN OUTIL ESSENTIEL DE PILOTAGE DE L'ACTION ET DE L'INSERTION SOCIALE

- Autres volets importants de la Direction : l'élaboration du nouveau règlement intérieur du FSL (Fonds de solidarité pour le logement), voté en Assemblée départementale en juin 2015 et présenté en réunion à l'ensemble des 230 travailleurs sociaux du département, et la gestion administrative des fonds sociaux, dont le FAJ (Fonds d'aide aux jeunes) et l'Aide à l'autonomie des étudiants.

Fonds Solidarité logement :

- 11 835 demandes examinées
- 6 339 ménages aidés
- 2 403 776 € d'aides individuelles accordées
- 80 conventions FSL avec les communes (dont 78 renouvellements), relatives aux échanges d'informations

Fonds d'aide aux jeunes (départemental et locaux) :

- 1 681 demandes examinées
- 871 jeunes aidés
- 190 390,45 € d'aides individuelles accordées
- 9 actions collectives FAJ financées
- 209 conventions et avenants passés pour le FSL et le FAJ
- 1 043 mandatements réalisés (dépenses)
- 173 ordonnancements réalisés (recettes)

- Approuvé en Assemblée départementale en janvier, le Plan départemental d'actions pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD), co-piloté avec les services de l'État, concerne tout public en difficulté de logement.

Ce vote a été suivi, pour sa mise en œuvre, de l'intégration de l'ensemble des missions logement au sein du service Action sociale par le logement en mars 2015, puis de la création fin avril d'un comité opérationnel réunissant les pilotes impliqués dans la mise en œuvre des 16 actions définies dans le Plan (État, Conseil départemental, caisse d'Allocations familiales et Service intégré de l'accueil et de l'orientation-SIAO).

La gestion de la Charte du logement a aussi été reconduite par le biais d'un accompagnement financier des projets portés par les collectivités locales et les bailleurs sociaux, ainsi que par la gestion de la Garantie du logement locatif social (CGLLS) pour les opérations portées par l'Office public de l'habitat du Cher.

Charte du logement :

- 22 logements réhabilités
- 11 constructions
- 19 dossiers de surcharge foncière

Garantie du logement locatif social :

13 constructions de logements

- Le Département est intervenu par ailleurs dans le domaine de la **lutte contre l'habitat indigne** et de la **lutte contre la précarité énergétique**.

Il copilote avec les services de l'État les commissions mensuelles de coordination des actions de préventions des expulsions locatives (CCAPEX), pour lesquelles il a contribué à la réécriture du règlement intérieur conformément aux incidences de la loi ALUR (Accès au logement et urbanisme rénové) et au décret d'application du 30 octobre 2015. Il participe aux commissions d'expulsion présidées par le corps préfectoral.

Lutte contre l'habitat indigne :

302 logements ont été examinés et qualifiés au cours des 11 commissions

Lutte contre la précarité énergétique :

mise en place d'une action auprès de 12 locataires en collaboration avec l'Agence locale de l'énergie et du climat du Cher (ALEC) et France Loire à Charenton-du-Cher

517 dossiers ont été examinés

lors des 11 commissions CCAPEX
9 commissions d'expulsion (Bourges - Vierzon)
ont examiné 153 dossiers au stade du concours de la force publique

- Il a d'autre part participé à l'élaboration des **contrats de ville de Bourges, Vierzon et Saint-Amand-Montrond** et assurer le renouvellement et le co-pilotage du **schéma départemental des gens du voyage** avec les services de l'État (cf. loi du 5 juillet 2000).

- Enfin, il a mené des **actions de communication et d'information**, notamment avec l'action « Pas sans toit » organisée par le CODHAJ 18 (Comité départemental pour l'habitat des jeunes du Cher) pour promouvoir une offre de logement innovante en milieu rural pour les jeunes.

Personnes handicapées

La Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) exerce une mission d'accueil, d'information, d'accompagnement et de conseil des personnes handicapées et de leur famille ainsi que de sensibilisation de tous les citoyens aux handicaps.

LE SCHÉMA POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES 2015-2020 ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Dans le cadre de sa politique départementale, les travaux d'élaboration du nouveau schéma 2015-2020 ont été lancés en juin 2014. Un premier état des lieux a été partagé avec les services de l'État et l'ensemble des partenaires le 16 juin 2015 lors de la réunion de lancement. L'année 2015 a été consacrée à la finalisation des 14 fiches action traversées par deux enjeux : **le développement de la qualité dans l'accompagnement des personnes en situation de handicap et la territorialisation des actions pour favoriser la proximité des réponses apportées.**

Il a été adopté à l'unanimité en Assemblée départementale en décembre 2015.

Le schéma comporte cinq orientations stratégiques :

- favoriser la fluidité des parcours tout au long de la vie,
- favoriser la coordination des acteurs,
- favoriser le maintien à domicile et l'aide aux aidants,
- agir en faveur de la citoyenneté des personnes handicapées,
- piloter, animer et évaluer la dynamique départementale.

Le nouveau schéma est moins un schéma de bâtisseur qu'un schéma de coordination des acteurs. L'objectif est de répondre encore mieux aux besoins des personnes, de consolider et d'articuler solutions proposées dans le but de mieux permettre le déroulement des parcours de vie des personnes : par le biais d'un panel de réponses innovantes et diversifiées tels que les établissements médico-sociaux, les services d'accompagnement à la vie sociale, mais aussi le soutien au maintien à domicile avec la Prestation de compensation du handicap (PCH). L'ensemble de la MDPH s'est approprié la démarche, notamment les chefs de service, dont l'expertise qui se sont largement mobilisés pour

co-animer les groupes de travail et les diverses réunions, en amont de la finalisation du schéma. 84 professionnels ont été associés à la démarche.

DE NOUVELLES RÉPONSES MÉDICO-SOCIALES

Concrètement de nouvelles avancées ont vu le jour en 2015 en terme de réponses médico-sociales, parmi lesquelles l'ouverture le 5 janvier 2016 de la **MARPAHVIE à Méreau** (18 places) destinée aux travailleurs handicapés d'ESAT à la retraite, le nouveau **Foyer d'accueil médicalisé « Bel air » à Vierzon** (25 places) reconstruit sur le site des Grandes Terres et le début des travaux de reconstruction du **Foyer d'hébergement de l'ADAPT à Bourges** destiné aux travailleurs handicapés d'ESAT (17 places) dont l'ouverture est prévue en 2016.

Hébergement en établissement médico-social ou en logements-foyers : 912 bénéficiaires

UNE ÉTUDE SUR LES BESOINS ET LES ASPIRATIONS DES PERSONNES HANDICAPÉES VIEILLISSANTES

Autre point fort du schéma, la question des personnes handicapées vieillissantes, notamment les ouvriers d'ESAT arrivant à l'âge de la retraite dans les établissements du département, a fait l'objet d'un diagnostic réalisé de mars à juin 2015 avec l'ensemble des associations et structures concernées, avec comme finalité d'approfondir les besoins d'accompagnement des personnes partant en retraite. Cette mission, confiée à un étudiant de l'IUT, a permis d'évaluer le nombre de personnes concernées (une cen-

taine de travailleurs handicapés sur la période 2015-2020) et de pointer la nécessité de proposer des réponses adaptées et diversifiées respectant les choix de vie des personnes. L'objectif est de **rechercher la situation d'autonomie autant que possible** et d'aider les personnes à franchir cette étape cruciale du vieillissement.

DES ACTIONS EN DIRECTION DES ACCUEILLANTS FAMILIAUX

Mieux accompagner, c'est aussi **former et professionnaliser les accueillants familiaux**, à travers des actions de formation obligatoires, levier important pour favoriser la qualité des accueils. Ce dispositif d'accueil familial social permet d'offrir une **alternative à l'hébergement en établissement**, pour des personnes ne pouvant pas vivre de façon autonome à domicile. En février 2015, une formation initiale de 10 journées représentant 60 heures a été mise en place avec l'IFCAS (Institut de formation continue dans l'action sociale), de même que 10 sessions de deux jours de formation continue, offrant un panel de 10 thématiques distinctes, sur la base d'un cahier des charges rédigé par l'équipe de la MDPH en lien avec le service des marchés et le service formation.

Accueil familial social

114 accueillants familiaux ont bénéficié du dispositif de formation, dont 12 au titre de la formation initiale.

213 personnes handicapées ou âgées accueillies au domicile de 160 accueillants familiaux agréés

Dépenses autonomie 15,9 M€ dont la Prestation de compensation du handicap (PCH) : 9,7 M€

Dépenses frais d'accueil en établissement et service médico-sociaux : 28,7 M€

Dépenses accueil familial et social : 1,3 M€

Autonomie et soutien à domicile

• **Prestation de compensation du handicap (PCH) : 1 866 personnes ont un droit ouvert à la PCH, 1 315 en moyenne bénéficient d'intervention d'aide humaine dont 178 enfants**

• **Allocation compensatrice : 539 bénéficiaires au 31 décembre 2015**

• **Aide - ménage : 131 bénéficiaires**

• **Service d'accompagnement à la vie sociale : 298 bénéficiaires**

1714 demandes de Prestation de compensation du handicap (PCH) déposées, dont 220 concernant des enfants



Pauline LANG

Conseillère d'accueil
Maison départementale
pour les personnes handicapées (MDPH)

La Maison départementale pour les personnes handicapées joue un rôle important dans l'accompagnement et la prise en charge des usagers fragilisés par un handicap, toutes générations confondues et quel que soit le type de handicap. Pauline Lang est l'une des trois conseillères d'accueil. Ses missions sont variées : assurer l'accueil physique et téléphonique des usagers, les écouter, les informer, les aider à compléter les formulaires, et les orienter vers des professionnels si nécessaire. Elle peut également être amenée à travailler sur des missions aussi diverses que le renouvellement des dossiers pour les allocations adultes handicapés ou encore la mise à jour de la documentation dans les locaux.

Le Service accueil dont Pauline Lang fait partie a participé à deux événements importants en novembre 2015 dans le cadre de la Semaine pour l'emploi : le Forum pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées à Orval et l'Handicafé organisé à Bourges par l'Adapt et dont l'objectif est de susciter des rencontres entre les entreprises, employeurs potentiels, et les personnes handicapées à la recherche ou pas d'un emploi. Ces événements, où de nombreux partenaires institutionnels et associatifs sont présents, viennent en complément des actions menées au quotidien car ils permettent d'informer, conseiller et accompagner au plus près les publics concernés.

Action et coordination gérontologiques

Le Département du Cher développe une politique volontaire et partenariale pour ses aînés visant à les écouter, à les informer, à prendre en compte leurs besoins dans un accompagnement digne et adapté et en favorisant leur implication dans la vie citoyenne sur nos territoires. Cette politique est inscrite dans les orientations du schéma départemental pour les aînés du Cher 2014-2019 adopté en juin 2014, et en cours d'action avec ses partenaires.

PRÉVENIR LA PERTE D'AUTONOMIE DES PERSONNES ÂGÉES

La **Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées** est l'un des dispositifs phares de la loi n° 2015-1775 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement.

Elle vise à coordonner dans chaque département les financements de la prévention de la perte d'autonomie autour d'une stratégie commune de maintien de la personne âgée au domicile. Elle a été mise en place avant le vote de la loi dans certains départements préfigurateurs dont le Cher qui s'est naturellement porté candidat considérant la priorité donnée au maintien à domicile des personnes âgées. Il a été le seul en Région Centre-Val de Loire. Il s'est investi, pour porter cette Conférence des financeurs et coordonner les actions partenariales sur notre territoire, aux côtés de l'Agence régionale de santé (ARS), de la Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail (CARSAT), de la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM), de la Mutualité sociale agricole (MSA), du régime social des indépendants (RSI), des institutions de retraite complémentaire, de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), de la Mutualité française et des Centres communaux d'action sociale (CCAS).

2015 été consacrée à la réalisation d'un diagnostic et au recensement des actions existantes, à la création de groupes de travail puis à la mise au point d'un programme construit autour de **trois axes stratégiques** :

- anticiper et prévenir la santé et l'autonomie,
 - préserver la santé des aidants familiaux,
 - mieux accompagner la perte d'autonomie,
- et un axe transversal : la communication.

L'enveloppe financière attribuée par la CNSA était de 90170 euros en 2015. Elle a permis de financer plusieurs actions de prévention.

La loi a généralisé la Conférence des financeurs. Une enveloppe de 127901 euros est attribuée à la Conférence des financeurs du Cher au titre du forfait autonomie - au bénéfice des foyers-logements et des MARPA qui vont devenir des « résidences autonomie » et pour financer les missions de prévention qui leurs sont attribuées et de 608 236 euros pour toutes les autres actions pouvant figurer au programme coordonné défini par la Conférence.

Forum Mieux accompagner nos aînés 120 visiteurs à Baugy le 25 septembre.

Ces forums organisés depuis 2009 en direction des aidants naturels informent sur les dispositifs institutionnels et associatifs existants et regroupent une trentaine de partenaires intervenant dans le champ des seniors.

En 2015, une pièce de théâtre interactive avec le public « Point-s d'appui » a permis de mieux comprendre le vieillissement et de faciliter son accompagnement.

PLUS D'INFORMATIONS, DE CONSEILS ET DE COMMUNICATION

La MDPH fait aussi connaître son activité à travers la diffusion d'**outils de communication et d'actions d'information, vers le public et les professionnels** tout au long de l'année avec une participation ou des tenues de stands à différents forums partenariaux. Ce fut notamment le cas sur l'accès aux droits à compensation en 2015 grâce à :

- la finalisation d'une plaquette d'information,
- la participation de la MDPH au Forum Mieux accompagner nos aînés en transversalité avec la Direction de l'animation et de la coordination gérontologiques,
- le Forum d'information sur l'insertion professionnelle à Orval dans le cadre de la Semaine pour l'emploi des personnes handicapées (20 partenaires présents – 108 visiteurs)
- et le Handicafé organisé à Bourges par l'association pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées (ADAPT), la Dirrecte et l'ensemble du réseau de partenaires (plus de 200 participants et 26 recruteurs présents).

L'information passe aussi par la **sensibilisation des professionnels et futurs professionnels** sur la loi sur le handicap de 2005, le fonctionnement de la MDPH, et / ou la Prestation de compensation du handicap. Des actions ont ainsi été menées en direction des étudiants de l'IUT de Bourges, de l'Institut de Soins Infirmiers de Vierzon et Bourges, de l'École régionale de travail social (ERTS) d'Olivet, de l'AFPA et des secrétaires de mairies, premiers interlocuteurs de proximité sur les territoires.

- 7760 personnes reçues à la MDPH
- 14063 appels téléphoniques reçus
- 21 844 demandes déposées par 8534 personnes dont 1261 enfants



Valérie LACOFFRETTE-CORDIN

Pilote de la méthode d'action pour l'intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'autonomie (MAIA Saint-Amand-Montrond – Cher Sud)

Service évaluation et accompagnement des personnes âgées
Direction de l'action et de la coordination gérontologiques

Cheffe d'orchestre de la MAIA Saint-Amand-Montrond Cher Sud depuis le 1^{er} décembre 2015, Valérie Lacoffrette-Cordin est en charge d'une mission novatrice : celle de favoriser l'émergence d'un collectif d'opérateurs locaux, professionnels intervenant tous dans le champ sanitaire, social, ou médico-social, pour co-construire avec eux des moyens d'action et des outils différents. Cette méthode d'intégration à destination des professionnels a pour objectif d'optimiser et de fluidifier le parcours de vie des personnes de plus de 60 ans. Grâce à la mise en place de temps de concertation avec des niveaux de décisions différents mais complémentaires et la gestion de situations complexes, les faiblesses du territoire vont être analysées et des réponses pourront ainsi être apportées. Chef de file de l'action sociale et particulièrement de l'autonomie des personnes, pilote du schéma départemental des aînés, le Conseil départemental a un rôle clé dans la réussite de cette démarche de concertation, de mise en synergie et d'intégration de tous les professionnels privés ou publics.

UNE 2^e MAIA (MÉTHODE D'ACTIONS POUR L'INTÉGRATION DES SERVICES D'AIDES ET DE SOINS DANS LE CHAMP DE L'AUTONOMIE)

Le Département a été retenu par l'ARS en mai 2015 pour la création d'une 2^e MAIA dans le Cher. Il s'agit de compléter le dispositif déjà enclenché avec le Pôle Seniors Vierzon-Sologne depuis 2008 dans l'Ouest du territoire (Vierzon, Mehun-sur-Yèvre, Saint-Florent-sur-Cher).

Une convention pluri-annuelle a été signée le 22 octobre 2015 pour la période 2015-2019 pour le financement et le déploiement d'une MAIA dans le Sud du département, incluant les secteurs de Lignières, Dun-sur-Auron, Nérondes, Sancoins, Châteaumeillant et Saint-Amand-Montrond.

Un pilote et deux gestionnaires de cas sont installés dans des locaux de la Maison des solidarités située à Saint-Amand-Montrond.

Rappelons qu'une MAIA est une méthode qui associe tous les acteurs engagés dans l'accompagnement des personnes âgées de 60 ans et plus en perte d'autonomie et de leurs aidants grâce à une démarche novatrice : l'intégration des services d'aide et de soins dans le but d'**apporter une réponse décloisonnée, harmonisée, complète et adaptée aux besoins de la personne âgée** (accueil, information, orientation et mise en place de soins, d'aides ou de prestations), quelle que soit la structure à laquelle elle s'adresse.

CONVENTIONS TRIPARTITES DANS LES EHPAD

De plus, des conventions tripartites (État, Département, Établissement) ont été négociées et préparées en 2015 en vue de leur signature en 2016, prévoyant notamment la **création, tous financeurs confondus, de 16 emplois (ETP) dans six établissements** sanitaires sociaux et médico-sociaux du département.

DES EFFORTS DE FORMALISATION ET D'HARMONISATION DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES

Le travail de formalisation des pratiques internes et d'harmonisation des **procédures d'instruction des prestations d'aide sociale aux personnes âgées** a été poursuivi en application du Règlement départemental d'action sociale.

- APA à domicile : 4 208 (plus de 400 dossiers répartis sur 8 évaluatrices)
- APA en établissement (instruction individuelle) : 711
- Aide sociale à l'hébergement : 535
- Aide-ménagère : 33
- Aide sociale au repas : 24

Service d'aide à domicile (SAD)
10 services autorisés dont 1 dédié aux personnes handicapées

DU NOUVEAU DANS LES ÉTABLISSEMENTS

Le Département intervient à travers l'**aide financière volontaire à l'investissement** et offre ainsi des **conditions d'hébergement adaptées et dignes** avec des tarifs maîtrisés. Dans ce cadre, le Département a autorisé la rénovation de l'**Ehpad Revenaz à la Guerche-sur-l'Aubois** et **Armand Cardeux à Nohant-en-Goût** dont les travaux sont en cours. Il a également participé à la restructuration d'**Ambroise Croizat à Vierzon** (avec l'extension de 18 lits dédiés aux personnes souffrant d'Alzheimer et de maladies apparentées), et la reconstruction complète de l'**Ehpad du Jardin des vignes à Châteaumeillant** (reconstruction dans les mêmes capacités de l'unité dédiée à Alzheimer) et l'**Écho d'Antan à Chezal-Benoît** (75 lits désormais au lieu de 70) géré par le Centre hospitalier George Sand. L'autorisation provisoire du **Pôle d'activités et de soins adaptés (PASA) à Aubigny-sur-Nère** a été renouvelée. Des travaux de mise aux normes ont été également réalisés à l'**Ehpad les Marronniers à Dun-sur-Auron** et **Fontaines d'Émeraude à Bellevue à Bourges**.

Accueil en établissement

- 13 533 330,37 € versés pour la dotation APA (Allocation personnalisée pour l'autonomie) en augmentation de 7,68 %
- 4 410 lits en EHPAD et USLD (Unités de soins longue durée) dont 529 lits dédiés aux personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer
- 53 budgets étudiés
- Prix journée moyen 2015 de 54,04 € (hors ticket modérateur du tarif gir 5-6) en augmentation de 2,30 %.
- un GMP (Gir moyen pondéré) moyen de 694 en hausse de 2 %
- 610 lits en établissements pour Personnes âgées non dépendantes
- 24 lits spécialement dédiés à l'hébergement temporaire des Personnes âgées non dépendantes
- 1 590 926 € dédiés à l'aide à l'investissement pour les EHPAD
- 35 réclamations ou signalements examinés en commission des plaintes conjointe avec l'Agence régionale de santé

AMÉLIORER L'ACCUEIL DES PERSONNES HANDICAPÉES VIEILLISSANTES

Enfin, le Service de contrôle et tarification des établissements sur le champs des personnes handicapées a notamment suivi avec la MDPH la création d'une **MARPAHVIE à Méreau** à destination des personnes handicapées vieillissantes, notamment les travailleurs d'ESAT à la retraite, et le déménagement du **FAM Bel Air à Vierzon** sur le site du FAM les Grandes Terres dans des locaux plus adaptés à la prise en charge des résidents.

Personnes handicapées

- 39 budgets étudiés
- 25 718 111 € de dépenses pour les établissements (+ 0,49 %) et 2 566 013 € pour les services et les sections adaptées aux ESAT (+ 1,79 %)

Animation et développement social des territoires

2015 est l'année de l'aboutissement, après huit années de construction, de la transformation des huit circonscriptions d'action sociale en 5 Maisons des solidarités (MDS), avec notamment le rattachement de Mehun-sur-Yèvre à Vierzon et de Saint-Florent-sur-Cher à Bourges. C'est aussi celle du développement d'outils de suivi collaboratifs innovants visant à optimiser les pratiques professionnelles des agents et leurs relations avec les usagers sur les territoires.

UNE ORGANISATION TERRITORIALE ABOUTIE

L'organisation départementale d'animation sociale est désormais compréhensible, lisible et identique en tout lieu, avec un premier niveau d'offres d'action sociale et médico-sociale (enfance – petite enfance, aînés, handicap, insertion) et une logique d'animation et de coordination. Parallèlement, la reconfiguration des fonctions de pilotage des Maisons des solidarités a fait l'objet d'une réflexion impliquant les Directions centralisées et déclinant le lien siège-territoire, avec l'appui de l'Office décentralisé de l'action sociale (ODAS). Cette réflexion a abouti à une organisation commune à chaque MDS structurée autour d'un pilote et de chefs de service encadrant le personnel par équipe territorialisée. La matrice existe désormais. Elle sera le socle en 2016 d'une analyse plus poussée, suite au renouvellement de l'Assemblée départementale, portant sur la vocation même des Maisons des solidarités, leurs missions d'animation et de coordination des acteurs, et plus généralement sur la question du portage des politiques départementales en temps que chef de file de l'action sociale sur le territoire.

5 Maisons des solidarités en lieu et place des 8 circonscriptions

LES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL BUDGÉTAIRE INTERNALISÉES

Dans le cadre de sa mission de protection sociale des majeurs vulnérables, le Département a repris le pilotage et la gestion du dispositif dans le but de rapprocher le service des publics concernés. Auparavant confiée à des prestataires – organismes tutélaires – cette internalisation s'est conjuguée avec des mesures d'Accompagnement social lié au logement (ASLL) assurées par la Mutualité sociale agricole Beauce Cœur de Loire. Les six postes créés dans les Maisons des solidarités, sont dédiés à ces missions. Cette nouvelle organisation, plus économique, a permis de réviser complètement les mesures d'accompagnement budgétaire dans le champ du réglementaire et de requalifier toutes les activités de conseil autour de l'accompagnement des publics majeurs en matière d'éducation budgétaire, de logement et d'économie sociale et familiale.

LA POURSUITE DE L'ANALYSE DE LA CHARGE DE TRAVAIL

Depuis trois ans, un travail d'analyse de la charge de travail et de l'activité portée par les agents de la DADST est mené, à partir de 17 indicateurs précis et fiabilisés internes comme externes (cf. Institut de performance publique), au regard de l'implantation des populations et des difficultés sociales identifiées. Cette grille, véritable outil de management et d'évolution, permettra à terme d'optimiser les pratiques professionnelles et d'ajuster l'organisation de l'action sociale de proximité et ses moyens de façon équitable entre les territoires.

L'UTILISATION DES OUTILS COLLABORATIFS (SOLIS, ESPACE PARTAGÉ, GROUPWISE, SILOXANE, ACROPOLIS...) EN PLEIN DÉVELOPPEMENT

L'évolution et l'utilisation des outils collaboratifs nomades concernent tous les métiers du social et impliquent un vrai accompagnement de changement sur les cultures professionnelles : saisie des aides financières par le canal informatique et du logiciel métier, mise à jour de l'État civil et des données de plus en plus fiables par les professionnels. Le Cher est plutôt en avance sur les autres Départements dans le développement des outils collaboratifs et leur appropriation par les agents. Ce sujet, sensible, a nécessité un travail important avec le service juridique, avec la Direction des systèmes d'information qui en a fait une de ses priorités et avec le Correspondant Informatique et Libertés pour la protection du droit des personnes. À la clé : plus d'autonomie pour les agents et plus de réactivité dans les réponses apportées aux usagers.

Sarrah OSMIN

Secrétaire chargée de l'accompagnement SOLIS
Direction de l'animation et du développement social des territoires

En 2015, l'accent a été mis dans les Maisons des solidarités sur SOLIS, un outil indispensable pour les secrétaires, mais aussi les techniciens de l'intervention sociale et familiale, les conseillers en économie sociale et familiale, les psychologues et les assistantes sociales. Ce logiciel permet de répertorier rapidement et avec précision toutes leurs interventions. Sarrah Osmine, secrétaire dans l'équipe itinérante, a été missionnée pour accompagner les agents et améliorer leur formation à ce logiciel. Auparavant effectué en petit groupe, cet accompagnement est aujourd'hui individuel et personnalisé. Pour cela, elle se rend directement sur le terrain et prend le temps de travailler avec chaque agent à partir d'exemples concrets au plus proche de leurs activités, que celles-ci soient exercées en zone rurale ou en milieu urbain : formation sur leur propre dossier, mise à jour de leur book SOLIS à l'aide de fiches... Le résultat est plus que satisfaisant à la fois pour les agents et les usagers ! Tout l'enjeu est d'utiliser cet outil au maximum, de le faire évoluer pour gagner toujours plus de temps et de modifier progressivement les techniques de travail. À terme, près de 200 agents de la direction répartis sur tout le territoire ainsi que les nouvelles recrues, auront bénéficié de cet accompagnement et auront fait évoluer leur pratique professionnelle au quotidien.



LES SCHÉMAS DÉPARTEMENTAUX ET LES POLITIQUES CONTRACTUELLES DÉCLINÉS SUR LES TERRITOIRES

Enfin, l'action sociale de proximité a dû intégrer sur une même période toutes les évolutions et axes de développement déclinés dans les schémas (Programme territorial d'insertion, Aînés, Enfance et famille, Handicap, Logement, Schéma gens du voyage...), les nouveaux dispositifs et les politiques contractuelles (garantie jeunes, accompagnement global Pôle emploi, dispositif de prévention et de lutte contre la radicalisation...) et les articuler avec les projets sociaux de territoire. Ceci va permettre d'être réactif et d'ajuster la réponse sociale au public.

DES ACTIONS DANS LES MAISONS DES SOLIDARITÉS

Sur le plan territorial, de nombreuses actions ont vu le jour ou ont été reconduites. Citons :

- à la Maison des solidarités Ouest (Vierzon), l'opération multipartenariale « **Faites le plein des sens** » organisée dans le cadre de la Semaine du goût (1 476 participants) et d'ateliers cuisine hebdomadaires pour favoriser le lien social par le biais d'animations en lien avec l'alimentation, ainsi que le dispositif « **À nous la culture** » pilotée par la Direction de l'insertion et de l'action sociale pour favoriser l'insertion sociale par la culture (trois spectacles au Mac Nab par an).
- à la Maison des solidarités Est (Baugy), la Fête de Printemps et d'Automne au « **Le Jardin à la Maison** », un événement vecteur de lien social, d'échanges de savoirs autour de la citoyenneté, des nouvelles pratiques numériques, d'ateliers cuisine, de jardinage et d'astuces de recyclage.

- à la Maison des solidarités de Bourges, la signature du **nouveau Contrat de ville** et du **nouveau Contrat local de santé**,
- à la Maison des solidarités Sud (Saint-Amand-Montrond):
 - la finalisation du **Projet social de territoire**,
 - la signature du **Contrat local de santé** géré par le Pays Berry Saint-Amandois et du **Contrat de ville**,
 - dans le cadre du REAAP (réseau d'aide et d'accompagnement des parents) : la consultation sur les Communautés de communes et le spectacle « **Les droits c'est pas que pour les grands** » (quatre spectacles sur quatre lieux des quatre Communautés de communes),
 - l'organisation du **Forum sur l'emploi** à Orval au moment de la Semaine pour l'emploi des personnes handicapées (SEPH), en lien avec la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) et les associations concernées.



Maison des solidarités-Sud à Saint-Amand-Montrond



LE CHER: UN DÉPARTEMENT ATTRACTIF ET ACCUEILLANT

- 
- *Aménagement du territoire*
 - *Tourisme*
 - *Archives départementales*
 - *Lecture publique*
 - *Culture, sport et jeunesse*

Aménagement du territoire

Le Département du Cher a fait le choix de privilégier les investissements d'avenir pour renforcer sa compétitivité et son attractivité. Ceci passe par l'élaboration et le suivi d'outils de diagnostics et d'analyses, un soutien aux collectivités locales, des missions d'ingénierie de projets et d'équipement, le développement des technologies haut débit et des usages numériques, et l'accompagnement au plan départemental de programmes européens, nationaux et régionaux.

LA CRÉATION DE L'AGENCE D'INGÉNIERIE DES TERRITOIRES

Cet Établissement public administratif (EPA) a pour vocation d'**apporter conseil et assistance aux communes et structures intercommunales** dans les domaines suivants : aménagements urbains, voirie, bâtiments, eau et assainissement, développement durable et environnement, restauration collective municipale ou intercommunale, projets à caractère social, technologies de l'information et de la communication. Placée sous la présidence du Président du Conseil départemental, l'agence compte aujourd'hui une centaine d'adhérents représentés dans le Conseil d'administration composé de six conseillers départementaux et de six représentants des communes. Opérationnelle depuis le 1^{er} février 2016, l'agence s'est construite au fil du temps et de l'actualité politique et législative :

- Mise en place et vote des statuts en Assemblée départementale le 13 janvier 2015
- Quatre réunions techniques dans le département de présentation de l'agence aux élus locaux en février et mars
- Analyse du projet et redéfinition de l'agence suite au changement d'Exécutif puis à la promulgation de la loi NOTRe, et écriture de modèles de convention
- Redémarrage du projet à l'automne sur décision du Président. Enquête positive de l'Association des maires du Cher sur l'intérêt des collectivités pour ce projet.
- Réunions avec en visée l'Assemblée générale constitutive en janvier 2016 de Cher ingénierie des territoires.

LE DÉVELOPPEMENT DU NUMÉRIQUE

Touraine Cher Numérique porte la politique départementale en matière d'aménagement numérique sur le territoire. D'ici 2021, 70% des foyers du Cher au minimum devraient pouvoir bénéficier de la fibre optique, et les 30% restant d'un accès haut débit supérieur à 10 Mbit/s. Créé en 2012 sur le territoire du Cher sous le nom de Numeric18, ce Syndicat mixte ouvert (SMO) a étendu en 2014 son périmètre d'intervention sur le département d'Indre-et-Loire et a connu un changement d'appellation. Touraine Cher Numérique regroupe aujourd'hui les deux Départements du Cher et de l'Indre-et-Loire, la Région Centre-Val de Loire et une trentaine de Communautés de communes. Ses missions sont le suivi et la mise en œuvre des schémas directeurs d'aménagement numérique (SDTAN). Le Syndicat assure ainsi la maîtrise d'ouvrage des travaux de développement du haut et du très haut débit sur les départements du Cher et de l'Indre-et-Loire. En 2015, les travaux de déploiement de la fibre optique (FTTH) ont concerné les Communautés de communes du Pays de Nérondes et des Terres d'Yèvre.

L'INGÉNIERIE DE FINANCEMENT DE PROJETS

L'année 2015 a été l'année de la construction de la Direction innovation, prospective, évaluation (DIPE). Par ailleurs, les programmes européens ont eux aussi été finalisés en 2015 avec pour la première fois un pilotage par la Région. C'est pourquoi cette année a d'abord et avant toute chose été une année de prise en main des dossiers et des processus opérationnels.

En fin d'année, de par sa connaissance des projets à venir et des différentes sources de financement attendues, la DIPE a contribué à la mise à jour du **Plan pluriannuel d'investissements (PPI)** piloté par la Direction de la stratégie financière et de l'exécution budgétaire, à la demande de la Direction générale. La nouvelle programmation 2014-2020, à partir de laquelle la DIPE a travaillé, concerne à la

fois les **Fonds européens**, mais aussi le **Contrat de plan État-Région**, et la **convention Région-Département**. Il s'agit d'identifier et de sécuriser les grands projets de la collectivité, d'en mesurer les ressources en financement nécessaires afin de négocier le Contrat de plan État-Région et la convention Région-Département et de s'assurer de leur éligibilité.

La DIPE est aussi intervenue en **accompagnement de projets pour d'autres structures ou collectivités**.

Par ce travail partenarial des Directions opérationnelles et de la Direction générale des services, le Conseil départemental du Cher a pu ainsi apporter de nombreuses contributions aux autorités gestionnaires, avec l'objectif d'obtenir un maximum de cofinancements.

- **Comité de suivi du 17 février 2015 :** Présentation de la mise en œuvre du Programme opérationnel régional FEDER-FSE
- **17 avril :** Signature du Contrat de plan (CPER) par l'État et la Région (contribution du Département du Cher : 23 778 M €)
- **27 avril :** Adoption de la convention Région-Département (CRD), 157 632 M € dont 34 985 M € du Cher
- **12 octobre :** Adoption du Programme de développement rural (PDR) FEADER

L'AIDE AUX COMMUNES

Une autorisation de programme de 4 millions d'euros a été votée en 2015 au titre de l'aide aux communes pour permettre d'**accompagner les projets portés par les collectivités**, relevant du programme annuel et des contrats d'opération.

- **74 projets soutenus au titre du programme annuel (915 774 € de subventions correspondant à 3 591 237 € de travaux)**
- **23 projets soutenus au titre des contrats d'opération (1 420 595 € de subventions et 9 693 761 € de travaux)**

L'OBSERVATOIRE DÉPARTEMENTAL

Tout au long de l'année, des **travaux d'observation et de diagnostic** ont été poursuivis par l'Observatoire départemental pour accompagner la mise en œuvre des politiques conduites par les Directions du Conseil départemental : Conférence des financeurs de l'autonomie des personnes âgées, schéma départemental de services aux familles, prévention spécialisée (enfance, santé et famille / éducation, culture et sport), aides financières aux bailleurs sociaux, équipements sportifs...

Il a aussi participé au groupe transversal chargé de la mise en œuvre au sein du Conseil départemental de **l'évaluation des politiques publiques et du dispositif d'aide aux voyages** en faveur des collégiens porté par la Direction de l'éducation, de la culture et du sport.

Tourisme

En matière de tourisme, le Conseil départemental soutient, accompagne et conseille mais aussi pilote des actions de développement et de promotion dans le cadre du Schéma départemental de développement touristique et assure la conduite de projets visant à renforcer plus largement l'attractivité de notre territoire. Face aux attentes et aux comportements de la clientèle qui évoluent, le Département mise sur l'animation des acteurs locaux, l'aménagement et la valorisation de sites naturels remarquables à fort potentiel comme le Canal de Berry à vélo et les sentiers de randonnées.

LE CANAL DE BERRY À VÉLO

Projet totalement consensuel et enthousiasmant pour le territoire, le Canal de Berry à vélo a pris de la vitesse en 2015, grâce à la fusion en 2014 des six syndicats en une structure unique qui porte désormais la maîtrise d'ouvrage de ce **projet d'envergure de valorisation et d'aménagement** des 190 km de canal dans le Cher.

Il représente au total 24 millions d'euros, dont 10 millions environ pour la phase de 2016 à 2021. Une convention de partenariat a été signée entre le Syndicat mixte du Canal de Berry et le Département pour la mise à disposition du personnel départemental qui a non seulement mené d'arrache-pied la phase de concertation auprès des 35 communes mais aussi la phase des négociations financières préalables à la définition d'un plan de financement exceptionnel pour un projet de ce type dans le Cher : 8 millions d'euros de subventions de collectivités extérieures (Région et fonds opérationnels européens), 2 millions d'euros pour le syndicat en tant que maître d'ouvrage (1 million pour les 35 communes, 1 million pour le Département).

La mobilisation de la Direction de l'ingénierie pour le développement économique et l'enseignement supérieur (DIDEES) sur ce dossier a été continue : conduite de réunions avec les communes et les partenaires financeurs,

écriture du règlement intérieur, suivi du projet avec le cabinet d'architectes-paysagistes retenu pour l'aménagement de cet ouvrage atypique et de ses berges, préparation et analyse des appels d'offres en vue du démarrage des travaux d'ici fin 2016 de la 1^{re} tranche entre Bourges et Vierzon et entre Saint-Amand-Montrond et Épineuil-le-Fleuriel.

LE PLAN DÉPARTEMENTAL DES ITINÉRANCES DE PROMENADE ET DE RANDONNÉE

Dans le même domaine, le Département a poursuivi la mise en œuvre du plan départemental des itinérances de promenade et de randonnée de janvier à juin 2015 avec la **réalisation de 22 circuits de petites randonnées** dans le Cher et l'**élaboration de randonnées de taille moyenne** (entre 7 et 15 km), autour des plus beaux sites touristiques du département. Toutes les **fiches sont téléchargeables gratuitement** sur les sites internet des offices de tourisme et sur le site Berry Province. Des aménagements de sentiers ont également été réalisés à Goule (6 km) et à Sidiailles (13,5 km).

LE SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE 2016-2021

Après une phase de consultation et de concertation menée avec les professionnels du secteur en 2014, le schéma départemental de développement touristique 2016-2021, **élément structurant de la politique départementale**, a vu le jour en 2015, nourri des conclusions du précédent schéma et d'ambitions nouvelles pour le tourisme dans le Cher.

18 fiches action ont été retenues (dont une dizaine pilotées par l'Agence de développement du tourisme et des territoires du Cher, au cœur du dispositif) et seront déclinées selon trois grands axes :

- la réorganisation des structures en charge de l'accueil et de la promotion du tourisme

sur le département autour de quatre grandes zones géographiques infra-départementales (bords de Loire, Sologne, Bourges et les bords du Cher, Boischaud),

- la valorisation des itinérances douces et des voies vertes,
- l'accompagnement des projets et la mise en place d'une politique coordonnée pour développer l'offre et adapter les équipements existants.

Fréquentation

Base de loisirs de Goule : 56 640 visiteurs et 6 865 nuitées

Espace Métal - Halle de Grossouvre : 3 600 visiteurs

Pôle des Étoiles à Nançay : 18 676 visiteurs

Pôle du Cheval et de l'Âne à Lignières :

- **Musée et jeux extérieurs : 2 104 visiteurs**

- **Roulottes : 5 924 nuitées**

- **Visites groupées : 1 670 personnes (scolaires, centres aérés...)**

- **Hippodrome (courses) : 4 000 entrées payantes**

- **Manifestations (hors courses) : 9 000 visiteurs**

Base Nature Aventure à Sidiailles : 65 125 visiteurs



Stéphanie MAZERI

Service tourisme

Direction de l'ingénierie pour le développement économique et l'enseignement supérieur (DIDEES)

Stéphanie Mazeri est chargée de projets touristiques. Elle a suivi plus particulièrement le projet d'écriture du schéma départemental de développement touristique 2016-2021. Après l'animation d'une phase de consultation et de concertation avec les acteurs du tourisme du Cher en 2014, Stéphanie s'est consacrée en partenariat avec l'Ad2T à sa rédaction et a décliné les axes validés sous forme de 18 fiches action. L'enjeu de ces actions est de construire un territoire plus structuré pour répondre au mieux aux attentes des touristes, améliorer en permanence l'offre afin d'augmenter la fréquentation, la durée des séjours et développer l'avant et l'après saison. Le tourisme est une véritable chance pour notre territoire d'un point de vue économique : le Cher recèle de multiples atouts souvent méconnus et insolites et propose une qualité de vie et des séjours très appréciés de ceux qui y ont goûté, à l'instar des 56 000 cyclistes ayant fréquenté les voies de la Loire à vélo en 2015.

Loire à Vélo

- **56 218 cyclistes de janvier à novembre**

- **8 983 visiteurs sur le site internet**

www.berrycyclettes.fr de janvier à novembre (soit 920 visiteurs de plus qu'en 2014)

Archives départementales

Les Archives départementales du Cher ont pour mission de conserver, collecter, contrôler, classer et communiquer le patrimoine écrit du département. Ouvertes au grand public, plus de 10 000 personnes poussent leurs portes et celles du Musée de la Résistance et de la Déportation chaque année, notamment à l'occasion d'expositions et de conférences. Elles recèlent une véritable mine d'informations et de documents pour les chercheurs de tous horizons qu'elles mettent à disposition des amateurs d'histoire, de patrimoine et de généalogie grâce à la salle de lecture et de consultation et au site www.archives18.fr.

L'EXPOSITION DES AQUARIELLES MONUMENTALES DE JEAN CHEN « BOURGES AU TEMPS DE FRANÇOIS 1^{ER} »

L'un des moments forts fut l'organisation fin 2015 de l'exposition des aquarelles monumentales de Jean Chen « Bourges au temps de François 1^{er} » également présentée lors des Journées du patrimoine en septembre à l'Hôtel du Département. Un travail important de conception et de scénographie a été réalisé par l'équipe des Archives en amont avec l'artiste dont les œuvres, représentant des lieux emblématiques de Bourges tels que la Fontaine gallo-romaine, la Sainte-Chapelle ou le Palais du duc Jean de Berry, étaient mises en perspective avec des documents ou des vues cavalières tirées des fonds départementaux conservés aux Archives. Près de 1 500 visiteurs ont ainsi pu découvrir le visage singulier de la capitale berruyère au XVI^e siècle, ou assister à la table ronde et à la conférence organisées à cette occasion. Six mois de préparation ont été nécessaires pour monter cette exposition. Recherche des documents, écriture et scénographie, réalisation des maquettes, préparation du matériel, mise en lumière, réalisation des supports de communication... Les étapes ont été nombreuses jusqu'à l'ouverture au public de l'exposition dont la réussite a reposé, comme chaque année, sur un atelier et une équipe de montage performante et expérimentée.

WWW.ARCHIVES18.FR

Enfin, le site internet, ouvert en 2012, poursuit sa progression. www.archives18.fr est devenu le principal vecteur de communication vers le public, devenu majoritairement virtuel. Des mises à jour régulières et des enrichissements permanents permettent de maintenir la fréquentation à un bon niveau, tout comme les fonctionnalités collaboratives qui rencontrent le succès et ont changé les habitudes du public des Archives. On y a directement accès aux documents d'archives numérisés tels que les registres paroissiaux, les registres d'état civil, les recensements de population, les plans du cadastre, les registres matricules militaires qui permettent de faire l'histoire des poilus du département pendant la Guerre 1914-1918...

1 000 connections/jour
Plus de 3,5 millions de pages vues
Public francophone en majorité (97 %)
Durée moyenne de connection : 15 minutes

LA COLLECTE DES ARCHIVES PRIVÉES ET PUBLIQUES

Une mission fondamentale mais méconnue des Archives départementales consiste à collecter auprès des administrations et des propriétaires privés des documents intéressants pour l'Histoire. Certains documents font également l'objet d'achats en salle des ventes ou auprès de particuliers. En effet, une partie du travail d'archiviste consiste à collecter des témoignages de l'activité administrative et privée d'aujourd'hui pour que cela devienne demain un matériau pour les historiens. Cette collecte auprès de toutes les administrations du département est de la responsabilité des Archives qui disposent depuis leur extension en 2010-2011 de 9 km de rayonnage supplémentaires par rapport aux 20 km dont elles disposaient auparavant. Bien que certains documents soient voués à l'élimination (2 300 m d'archives ont été détruits en 2015), l'essentiel est de ne rien laisser passer historiquement. L'équipe en charge de cette mission est composée de sept personnes dont cinq au contact direct avec les administrations, et deux qui assurent plutôt le suivi. 356 mètres d'archives ont été collectés au cours de l'année 2015.



Guillaume HERRERO

Service traitement des archives spécialisé dans les services de l'État et les archives électroniques Archives départementales du Cher

Trente kilomètres de rayonnage sont aujourd'hui disponibles dans les sous-sols des Archives pour répondre à une hausse des documents collectés en 2015. Cette mission, peut-être la moins connue des Archives départementales, consiste à récupérer les documents des collectivités quelle que soit leur nature. Guillaume Herrero fait partie de cette équipe. Il est plus particulièrement en charge de l'archivage électronique qui est en plein développement : bases de données, photos, fichiers divers... Sa mission est aussi de développer et d'entretenir une collaboration poussée entre les archivistes et les informaticiens pour classer, gérer et optimiser des ressources parfois anciennes et conservées sur des supports devenus incompatibles avec les technologies actuelles. Il s'agit de réussir leur « migration » sur de nouveaux supports indispensables au maintien de leur conservation et à leur éventuelle exploitation, tout en minimisant la perte des données. Une mission passionnante mais parfois délicate, tant il est parfois difficile de mesurer, à partir de deux critères essentiels - l'utilité de l'information et sa valeur -, ce qu'il est judicieux de conserver aujourd'hui pour assurer la pérennité des documents et leur transmission aux générations futures.

Lecture publique

La Lecture publique constitue une des compétences obligatoires des Départements depuis 1986. Elle contribue à assurer à l'ensemble des habitants du Cher, un accès égal à la culture, à la formation personnelle et à l'information en accompagnant les communes ou communautés de communes du département pour créer, développer et animer leurs bibliothèques – médiathèques.

UNE MISSION RÉGLEMENTAIRE AUTOUR DE PLUSIEURS AXES

- la signature de conventions de partenariat avec les communes et communautés de communes engagées dans un projet de bibliothèque,
- le prêt de documents aux bibliothèques partenaires du réseau : mise à disposition d'une collection de livres, CD, DVD et ressources numériques,
- la formation des bibliothécaires bénévoles et salariés du réseau BDP,
- le soutien aux actions d'animation et de valorisation du livre et autres médias culturels,
- le conseil technique pour la gestion de ces bibliothèques municipales ou intercommunales,
- l'accompagnement de projets : construction, extension, informatisation...

L'ANIMATION DU RÉSEAU DE BIBLIOTHÈQUES

La Direction de la lecture publique, future Médiathèque départementale, anime un réseau de près de 90 bibliothèques – médiathèques conventionnées, dont la toute nouvelle médiathèque de Pigny, plus vaste et conviviale, plus proche du centre du bourg et plus accessible, que la précédente et qui a ouvert ses portes au cours du 4^e trimestre 2015.

Deux animations coordonnées par la DLP ont rencontré un grand succès sur le thème de la nature dans 23 bibliothèques du réseau départemental : « Arts et paysage » d'avril à juillet et « Chemin, cheminer » au second semestre, avec au programme des expositions de photos, des rencontres, des ateliers de land-art... Au-delà de cette programmation, les équipes de la DLP ont organisé :

- la **Journée de rencontre annuelle des bibliothécaires du réseau départemental** qui a rassemblé 83 personnes sur le thème « Un air dans la tête... musique et bibliothèque »,
- la **journée de rencontre biennale autour de la petite enfance « le numérique avant 6 ans ? »** qui a attiré 73 personnes du réseau des bibliothèques et du réseau des métiers de la petite enfance du département,
- des animations spécifiques dans 6 bibliothèques du réseau départemental avec le **prêt de tablettes et de liseuses**,
- la **formation des bibliothécaires et l'accompagnement des bibliothèques** lors des animations tout public,
- le **Mois du film documentaire** consacré au rôle des femmes pendant la Grande Guerre, en partenariat avec la bibliothèque de Blet.



Thomas LABILLE et Dominique GRZESIK

Agents de bibliothèque
Direction de la lecture publique

Le quotidien d'un agent de bibliothèque est loin d'être monotone, tellement ses activités ont évolué au fil des années. Thomas Labille et Dominique Grzesik font partie de cette équipe de quatre personnes avec Nino Masia et Jean-Pierre Poisson qui accompagne les bibliothécaires de la Lecture publique dans leur mission auprès des bibliothèques du réseau départemental. Conducteurs du bibliobus à l'origine, ils desservent tous les mois, les bibliothèques municipales, les points lecture et les dépôts dans les mairies et sont en contact direct avec les dépositaires répartis sur l'ensemble du territoire. Ces échanges, qui sont également possible sur place à la DLP, sont des moments privilégiés pour les agents de la DLP mais aussi pour les bibliothécaires du réseau, souvent bénévoles, qui auront préalablement le plus souvent enregistré leur réservation de documents (écrits, DVD ou CD) à partir du catalogue numérique mis en ligne sur www.lecturepublique18.fr. Au-delà de cette activité, chaque agent de bibliothèque contribue avec les 8 bibliothécaires au maintien et au développement du réseau par le biais de l'équipement et de la réparation des collections : estampillage, pose du code barre de l'exemplaire, de l'étiquette indiquant les droits de diffusion pour les DVD, cotation et catalogage, réalisation matérielle et pose de la cote, réalisation et pose de la pochette et de la fiche de prêt indispensables aux bibliothèques non informatisées, renfort du document si nécessaire, et couverture pour les livres. L'idée maîtresse de cette organisation est aussi de faire appel à la polyvalence de chacun en fonction de ses compétences et de ses centres d'intérêt pour animer les formations d'initiation et de perfectionnement destinées aux dépositaires récemment arrivés sur le réseau, mais aussi pour contribuer en appui de leurs collègues bibliothécaires à la mise en place d'animations coordonnées, assurer la gestion des ressources numériques (tablettes et liseuses) ou encore participer à Chermedia, blog collaboratif ouvert aux bibliothécaires du Cher.

Culture, sport et jeunesse

Le Département a maintenu son intervention dans le domaine de la culture et du sport à travers le soutien aux structures culturelles ou sportives porteuses de projets de qualité. Il a également participé à de nombreuses manifestations d'envergure et poursuivi ses actions récurrentes pour favoriser la pratique sportive et culturelle auprès de toutes les générations.

LE SOUTIEN AUX STRUCTURES ET PROJETS CULTURELS...

Au-delà de l'examen de toutes les demandes de subventions des associations culturelles et la signature des conventions de partenariat et d'objectifs avec les structures culturelles pour leur projet de création, de diffusion et d'actions culturelles, 2015 est marquée par la reconduction des contrats culturels de territoire 2^e génération destinés à accompagner communes et communautés de communes dans leurs projets de développement culturel. Sont concernées 7 Communautés de communes : « Boischaut-Marche », « Haut Berry Val de Loire », « Hautes Terres en Haut Berry », « La Septaine », « Pays de Nérondes », « Terres Vives » et « Terroirs d'Angillon ». L'objectif de ce dispositif reste identique : accroître les propositions artistiques et culturelles dont bénéficient les habitants des territoires ruraux, organiser le développement de la fréquentation des œuvres et des pratiques artistiques et culturelles, favoriser et organiser le croisement et la mixité des publics. Il s'agit, dans le souci de l'égalité d'accès des citoyens à la culture, d'œuvrer à un aménagement cohérent du département. Pour cela, une politique de coopération entre collectivités publiques, contractualisée, structurée et pérenne, vise à mettre en place un véritable service public de la culture sur les territoires volontaires.

D'autre part, les travaux se sont poursuivis à l'Abbaye de Noirlac par des aménagements dans l'enceinte de l'Abbaye et l'extension de l'accueil logistique dans le cadre du développement du Centre culturel de rencontre.

Les travaux (2843668 euros) ont débuté en novembre 2015 en partenariat financier avec la Région Centre-Val de Loire.

18 structures culturelles soutenues pour un budget de 1 875 700 € (dont 900 000 € pour le fonctionnement du Centre culturel de rencontre de Noirlac)

...ET SPORTIFS

Le Département a soutenu 55 comités sportifs et 107 manifestations sportives dont plusieurs de très haut niveau comme les Concours complets internationaux équestres, le Tour de France, Paris-Bourges, les Championnats de France de cross-country au Pôle du cheval et de l'âne. Il a conclu 31 conventions avec des clubs nationaux et a accompagné comme tous les ans le Bourges Basket et l'écurie Signature dans leurs exploits.

Aide à la licence sportive

- 5 500 bénéficiaires pour un budget de 152 092 €
- 65 conventions de partenariat avec les comités et les clubs

Jeunesse (hors temps scolaire)

- 130 bourses de formation au BAFA-BAFD
- 98 bénéficiaires pour 12 050 € pour des stages généraux et/ou de perfectionnement
- 50 centres d'accueil subventionnés
- 10 associations « jeunesse » conventionnées (éducation populaire, loisirs, citoyenneté...)





LE CHER: UNE ADMINISTRATION EN ACTIONS

- *Administration générale et relations avec les usagers*
- *Ressources humaines et compétences*
- *Systemes d'information*
- *Patrimoine immobilier*
- *Finances et exécution budgétaire*

Administration générale et relations avec les usagers

Le renouvellement de l'Assemblée départementale a été l'un des moments phares de l'activité de la Direction de l'administration générale en 2015, par ailleurs engagée dans une démarche de recherche constante d'amélioration en terme de sécurisation juridique des actes de la collectivité et des actions de ses agents, de performance de sa politique d'achats et de marchés, et de dématérialisation des procédures.

LA SÉCURISATION DES ACTES JURIDIQUES ET DES PRATIQUES DES SERVICES

Les workflows d'assurance existants ont été optimisés et un **nouveau workflow concernant l'assurance statutaire** a été mis en place au cours du 1^{er} semestre.

L'objectif est d'affiner le suivi de la sinistralité de la collectivité en rationalisant le traitement des déclarations d'accidents de travail, et donc de mesurer précisément le nombre de sinistres subis par la Collectivité, leur nature, leur coût et le montant de leur indemnisation éventuelle par l'assurance. Plusieurs directions gestionnaires sont plus particulièrement concernées : routes, enfance-santé-famille, achats publics, ressources humaines et compétences et patrimoine immobilier. Le Service juridique a aussi travaillé sur **les conséquences de la règle selon laquelle silence gardé par l'administration vaut acceptation** (2^e semestre) en deux temps : tout d'abord un recensement auprès de l'ensemble des Directions des demandes auxquelles elles sont confrontées puis une analyse de ces demandes afin de déterminer lesquelles entrent dans le champ d'application de la nouvelle règle. Ce travail permet de sécuriser les pratiques des services car il souligne les procédures pour lesquelles il faut être particulièrement vigilant en terme de respect des délais d'instruction.



- 650 consultations juridiques traitées en 2015 et 50 questions en stock
- 103 contentieux ouverts et 251 contentieux en stock
- 210 sinistres déclarés et 509 sinistres en stock

CAP SUR LA DÉMATÉRIALISATION

Une campagne de formation à l'utilisation de la plateforme de dématérialisation des marchés publics a été menée au 1^{er} trimestre 2015 auprès des Services de la Collectivité. 29 agents ont participé aux quatre sessions proposées et deux consultations ont été lancées par ce biais en 2015. Malgré un premier bilan en demi-teinte, le Service des marchés publics (SMP) a généralisé l'utilisation de la plateforme de dématérialisation dans le seul but de sécuriser les échanges des Directions et Services de la Collectivité avec les opérateurs économiques dans les procédures de marchés publics.

Par ailleurs, au cours de l'année, a été organisée la mise en œuvre de la transmission dématérialisée totale des marchés au contrôle de légalité, irréalizable jusqu'alors pour des raisons techniques. Les bénéfices pour l'Administration sont multiples : simplification et sécurisation des procédures, économie de temps et de fournitures.

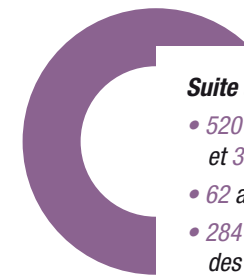
Enfin, le SMP conseille les Services de la Collectivité de façon individualisée pour la rédaction de leurs futurs marchés passés en procédure adaptée. Il opère désormais un contrôle ciblé des marchés afin de s'assurer du respect des règles définies au RICP (règlement intérieur de la commande publique). 27 marchés ont été contrôlés sur l'ensemble de la Collectivité en 2015.



- 168 marchés notifiés
- 69 avenants validés (dont 53 notifiés)
- 62 procédures gérées de manière dématérialisée
- 83 dépôts dématérialisés (avenants, arrêtés et marchés)

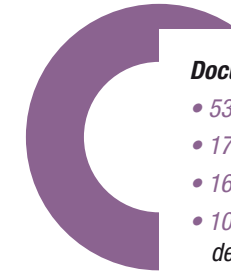
LE RENOUVELLEMENT DE L'ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE

Le renouvellement de l'Assemblée départementale a représenté un temps fort en 2015 pour l'ensemble des Directions comme pour la Direction de l'administration générale et des relations avec les usagers (DAGRU) mobilisée depuis l'automne 2014 sur le sujet suite aux nouvelles dispositions liées entre autres au redécoupage des cantons et à la parité. Plusieurs de ses Services sont intervenus directement au printemps 2015. C'est le cas notamment du Service des assemblées entièrement mobilisé pour l'installation du nouveau Conseil départemental, mais aussi du Service juridique chargé de vérifier la conformité des procédures, du Service des marchés publics au moment de l'élection des membres de la commission d'appels d'offres, le Service imprimerie pour l'élaboration du guide du Conseiller départemental. Le règlement intérieur a également été modifié de manière conséquente.



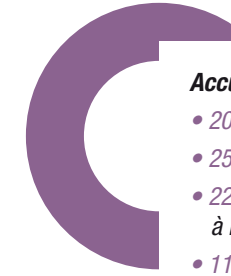
Suite au renouvellement de l'Assemblée

- 520 délibérations ont été prises et 384 arrêtés publiés
- 62 arrêtés de délégation de signature
- 284 structures donnant lieu à désignation des représentants du Conseil départemental



Documentation

- 534 documents en moyenne empruntés par mois
- 175 494 documents consultés sur la base presse
- 16 278 documents consultés sur la base documentaire
- 10 109 documents transmis par push dans le cadre de la veille permanente
- 315 réponses apportées
- 28 questions posées sur le réseau Ideal



Accueil, courrier, standard

- 20 000 accueils physiques d'usagers
- 25 000 appels téléphoniques reçus
- 226 000 courriers affranchis à l'Hôtel du Département
- 11 000 courriers réservés enregistrés
- 48 tonnes de courrier interne transporté
- - 12,5 % de budget par rapport à 2014 (malgré l'augmentation des tarifs postaux)



Imprimerie

- Renouvellement ou nouvelle mise en place de 62 copieurs pour la Collectivité en septembre 2015
- Impression offset : 2 340 010 tours machine
- Impression grand format (en m²) : 950 m²
- 12 802 ramettes de papier livrées aux Services
- 5 892 967 copies A4 réalisées sur les copieurs et 522 391 sur les imprimantes couleurs
- Nombre de passages machines des presses numériques du Service imprimerie :
 - noir : 1 013 888
 - couleurs : 430 929

Ressources humaines et compétences

La Direction des ressources humaines et des compétences (DRHC) se réorganise pour accompagner l'optimisation de la masse salariale, changement structurant et nécessaire pour notre Collectivité. Désormais composée de quatre Services, de nouvelles missions émergent au sein de la Direction, toujours dans un souci de prévention, de valorisation des compétences et d'accompagnement des agents, des encadrants et des élus.

UNE ORGANISATION MODERNISÉE ET OPTIMISÉE

L'un des changements notables de cette réorganisation consiste à fluidifier le suivi des dossiers grâce à la mutualisation de certains services et la mise en place d'une organisation de travail en binômes. D'une façon générale, l'évolution de la DRHC vise à s'orienter vers une modernisation et une optimisation de son organisation, avec le passage de six à quatre Services (Carrières et dialogue social, Temps de travail et rémunération, Emploi, formation et compétences et Prévention) et la création de trois nouvelles missions: la diffusion de la culture juridique et RH en interne, l'accompagnement de la ligne managériale, la coordination du Fonds pour l'intégration des personnes handicapées.

- 21 832 bulletins de paie réalisés et 3 619 bulletins pour les assistants familiaux
- 5 945 états de frais de déplacements professionnels et formations
- 5 300 mouvements comptables

FORMATION: LE DÉPLOIEMENT DU LOGICIEL NEEVA

Le déploiement de ce nouvel outil de pilotage et de gestion des dispositifs de formations auprès des agents et des cadres au sein de la Collectivité entre septembre et décembre 2015 a pour objectif d'apporter de la transparence dans les circuits de validation des demandes de formation faites par les agents et d'améliorer le pilotage par les cadres de leur « plan » de formation ainsi qu'à un niveau plus global.

- 24 présentations de septembre à décembre: 910 participants sur les 1 420 concernés directement (tous les agents de la Collectivité hors assistants familiaux et agents des collèges), soit 64 % de participation
- 1 627 agents partis en formation

LA POURSUITE DE LA DÉMARCHE DE PRÉVENTION DES RISQUES PSYCHO-SOCIAUX ET LA FINALISATION DE LA DÉMARCHE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

La démarche de prévention des problématiques liées aux risques psychosociaux (RPS) est une des priorités de la Direction. Le diagnostic, réalisé à l'automne 2014 à partir de questionnaires et d'entretiens individuels et collectifs, a fait l'objet d'une analyse de leurs résultats et d'un partage avec les représentants du personnel en 2015. Un comité de pilotage a été créé pour la mise en œuvre, par la diffusion d'un document unique d'ici fin 2016, d'actions transversales mais aussi adaptées à chaque Direction, sur la base de propositions faites par les agents et de leur hiérarchie. Sensible au champ de la prévention, le Département a recruté une infirmière du travail en 2015 en complément du médecin de prévention et a organisé les Cafés santé sur la base de six séances d'information et de

- 701 avancements d'échelons
- 171 avancements de grade (soit 10 % des agents)
- 14 promotions internes
- 1 500 entretiens professionnels réalisés
- 4 réunions d'information (dont 3 à l'attention de la ligne managériale et 1 à l'attention des assistantes)
- 78 dossiers de demande de retraite en cours d'instruction
- 20 départs effectifs en retraite
- Suivi de 699 contrats (dont 508 nouveaux)
- 237 temps partiel

sensibilisation au dépistage du cancer du sein et du cancer colorectal en partenariat avec ADOC18 sur différents sites du Département (45 participants). Cette campagne sera reconduite en 2016, à la demande d'agents n'ayant pas pu être présents en 2015.

- 5 358 risques évalués au 31 décembre 2015
- 133 autorisations de conduite des engins en sécurité (ACES) et 54 habilitations électriques délivrées
- 542 visites médicales (dont 176 à la demande)
- 52 situations de violence ou d'agression (interne ou externe) recensées
- 235 agents suivi par les assistantes sociales du personnel (dont 82 nouvelles situations)

LA MISE EN PLACE DE L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL

(décret du 16 décembre 2014)

L'entretien professionnel a été l'un des grands projets de l'année 2015 de la DRHC autour de plusieurs étapes clés préalables au lancement de la campagne, avec le soutien de la communication interne, le 5 octobre: élaboration et diffusion d'une grille d'entretien professionnel, organisation de réunions d'information en direction des managers, élaboration et diffusion d'un guide de l'entretien professionnel, élaboration et réactualisation d'une foire aux questions accessible sur l'intranet. Il remplace l'entretien de notation pour les agents de toutes catégories et implique un vrai changement de culture pour les agents: bilan de l'année écoulée, fixation d'objectifs pour l'année à venir, prise en compte de la valeur professionnelle sur la base de la fiche de poste et des compétences détenues par l'agent. Ce changement de pratique vise notamment à privilégier la montée en compétence des agents par le biais de formations et de l'accompagnement professionnel.



Nathalie BARREAU

Préventeur ergonomiste et responsable du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique (FIPHFP) Service prévention Direction des ressources humaines et des compétences

Le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées a été créé suite à la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, avec l'objectif de mettre en œuvre une politique publique destinée à promouvoir l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap. Toute entreprise ou collectivité, de plus de 20 salariés, se doit d'employer une proportion de 6 % de personnes en situation de handicap dans son effectif et de les accompagner tout au long de leur vie professionnelle. Au sein du Service prévention, Nathalie Barreau assure deux missions: celle de responsable du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique et celle de préventeur ergonomiste pour l'aménagement des postes et l'amélioration des conditions de travail. Son rôle est indispensable, en collaboration avec la MDPH, pour accompagner les agents ayant une reconnaissance en qualité de travailleurs handicapés et/ou bénéficiaires de l'obligation d'emploi. Le catalogue des aides du FIPHFP permet d'identifier les différentes aides qui peuvent être financées comme celles liées à l'adaptation du poste de travail, l'amélioration des conditions de vie, la formation et l'information des travailleurs handicapés et de leurs encadrants quant à l'accompagnement des agents en situation de handicap et aux dispositions statutaires spécifiques.

Systemes d'information

L'actualité de la Direction des systèmes d'information (DSI) a été marquée en 2015 par la mise en place de sa nouvelle organisation au 1^{er} janvier.

UNE NOUVELLE ORGANISATION

Celle-ci, **indispensable au bon fonctionnement des Services de la Collectivité**, est tournée vers l'**efficace**. Elle s'est traduite par le regroupement du back-office (réseaux, infrastructures, téléphonie, télécommunication et serveurs), dans un même service baptisé « Traitement informatique infrastructure et réseaux ». Le centre de service ou « front office », rattaché désormais auprès de la Direction, supervise à la fois une centrale d'appels extérieure et prend à sa charge toutes les missions, exercées au préalable par les ingénieurs, concernant les postes de travail. Enfin, le Service études, métiers et usages a été créé. Il regroupe les équipes du mobile multimedia et des espaces publics numériques (EPN) et une cellule plus particulièrement affectée aux formations et aux usages, et dont la première mission d'ampleur fut d'accompagner le déploiement des tablettes aux 38 conseillers départementaux et le remplacement des Blackberry par des smartphones Android équipés d'un outil de gestion à distance. Au total, près de 110 utilisateurs de tablettes et smartphones ont été concernés et formés, d'avril à mai.

UN NOUVEAU SCHÉMA DIRECTEUR INFORMATIQUE

Les enjeux fondamentaux du nouveau schéma directeur informatique ont été validés: simplification et dématérialisation des démarches et procédures administratives pour les services et les usagers du service public départemental, refonte de la commande publique des achats, développement et généralisation du multi-canal pour favoriser l'accès aux applications quels que soient l'endroit et l'outil utilisé (tablettes, smartphones, PC ou Mac).

Ce schéma 2015-2021, vise prioritairement l'**amélioration et l'efficace administrative des services départementaux** (mobilité, administration et travail collaboratif). Il est le socle du Projet de Direction. Enfin, deux actions ont mobilisé les équipes de la DSI fin 2015: le changement de nom de domaine **cg.18.fr** en **departement18.fr** pour faire suite à la mutation du Conseil général du Cher en Conseil départemental ainsi que le **changement de logiciel dit « parefeu »** assurant la protection et la sécurité des accès entrants et sortants informatiques.

110 sites des Services départementaux répartis sur tout le territoire et reliés par un réseau de télécommunication fibre ou cuivre ou radio.



Annabelle LANGER et Marie-Annick TRUBAT

Service études, métiers et usages
Cellule usages et formations
Direction des systèmes d'information

Depuis mai 2015, l'ensemble des conseillers départementaux ont été accompagnés dans l'utilisation des nouveaux supports informatiques et des outils transverses par les deux agents de la Cellule usage et formations, Annabelle Langer et Marie-Annick Trubat. Leur rôle est également d'assurer cet accompagnement pour tous les agents de la Collectivité: rendez-vous individuel ou séances de formations collectives, création de guide d'utilisation pour une prise en main rapide, conseils... Le déploiement des tablettes et smartphones a fait l'objet d'une vaste campagne de formations menée tambour battant par ces deux agents spécialement mobilisées pour cela. Au total, 70 directeurs et chefs de service ainsi que 38 élus ont bénéficié de ces formations sur les tablettes et les nouveaux téléphones Android. Au préalable, un travail important avait été réalisé par l'équipe « réseaux » afin de sécuriser ces appareils, réservés à un usage professionnel, et les rendre plus ergonomiques. En dehors de cette mission spécifique et ponctuelle, Annabelle Langer et Marie-Annick Trubat proposent régulièrement des mises à niveau ou des formations de perfectionnement afin d'intégrer complètement les nouvelles technologies dans les pratiques. L'enjeu est clair: se familiariser avec ces nouveaux outils qui prendront une place de plus en plus importante à l'avenir et gagner du temps dans les échanges.

Patrimoine immobilier

La Direction du patrimoine immobilier est chargée de la programmation et de la conduite des opérations de construction, de la rénovation et du patrimoine départemental.

UNE SECONDE PYRAMIDE EN LIGNE DE MIRE

Le Service administratif et foncier a lancé la procédure visant à l'**acquisition d'une deuxième Pyramide** en 2016 dont la finalité est de **rassembler** sur un même site l'ensemble des Services de la Collectivité et **favoriser une meilleure identification** des Services et des politiques publiques portées par le Département. Ce projet d'envergure a mobilisé l'ensemble de la Direction à différents niveaux dès le renouvellement de l'Assemblée départementale en avril. À terme, 240 agents occuperont cette Pyramide (180 agents pour la première Pyramide).

Il a été également chargé en 2015 d'instruire la cession de la brigade de Sancerre, de l'immeuble Séraucourt et la mise en vente de l'annexe du Palais Jacques Cœur.

PÔLE ENTRETIEN: UNE NOUVELLE ORGANISATION

Enfin, la **modification du rythme de travail des agents du Pôle entretien** a commencé en 2015. Cette démarche a fait l'objet en amont d'études de faisabilité et d'accompagnement des agents par l'encadrement. L'objectif était de diminuer les frais de fonctionnement et de réinternaliser les sites importants comme la Direction des solidarités et de la cohésion sociale (DSCS) et le Centre fonctionnel de la route (CFR). Elle devrait se poursuivre en 2016 par la mise en œuvre du changement d'horaire pour éviter les situations de personnes isolées. Les agents du Pôle ménage ont été associés à ce changement dès 2015 grâce à la constitution de deux groupes de travail afin que chacun puisse s'exprimer sur sa mise en œuvre, l'organisation et sur le matériel et les produits utilisés. Leurs conclusions ont été rendues en novembre pour une mise en place en 2016.

DE NOUVEAUX TRAVAUX DANS LES BÂTIMENTS

Le Service maintenance a traité 2500 demandes, dont 1400 traitées en direct par la Régie départementale et les 1100 restantes réalisées par des prestataires. Trois niveaux d'interventions existent: les travaux réalisables par l'agent sur place, ceux réalisés par la Régie, et ceux confiés à des entreprises extérieures par le biais de consultation. Certains travaux (200) ont été traités en circuit long et ont nécessité une étude au préalable. Ce fut le cas de la mise en sécurité de l'Hôtel du Département qui a duré presque deux mois, sur les quatre niveaux (depuis le -1 jusqu'au +3) et de l'assainissement du Grand Mazières (DSCS, Archives, DLP). Le Service des travaux neufs a supervisé, en plus du projet de la Pyramide, la demi-pension du collège Littré à Bourges, le début de la restructuration du collège de Sancerre et les mises en accessibilité des collèges Victor Hugo à Bourges et Jean Moulin à Saint-Amand-Montrond.



Martine FEUILLET,
Annick MALLET,
Madeleine BERTRAND,
Marie-Élisabeth DURIN

Service des affaires immobilières, financières et foncières
Pôle foncier - Direction du patrimoine immobilier

Les trois agents du Pôle foncier de la Direction du patrimoine immobilier, Madeleine Bertrand, Martine Feuillet et Marie-Élisabeth Durin, gestionnaires du patrimoine, sous la responsabilité d'Annick Mallet, ont pour mission d'instruire les dossiers liés à la gestion du patrimoine bâti et non bâti de la Collectivité: acquisitions, cessions, échanges, transferts, locations, contrats, conventions et marchés publics. Leur rôle est donc d'assurer la gestion du patrimoine autour de trois activités principales: cession et acquisition d'immeubles et gestion des contrats de location et des conventions d'occupation. Chaque dossier implique la rédaction de correspondances diverses, la constitution de dossiers et de rapports présentés en assemblée délibérante, la rédaction d'actes administratifs et de conventions, la relecture et le contrôle juridique des pièces. Le relationnel prend également une part importante avec les divers partenaires externes: agences immobilières, notaires, particuliers lors de visites sur le terrain. En 2015, près de 9 dossiers d'acquisition, 26 cessions, 9 transferts et 70 conventions et contrats divers ont été notamment instruits.

30 %, c'est l'économie réalisée par le Conseil départemental suite à l'ouverture des marchés de gaz et d'électricité.

Finances et exécution budgétaire

La Direction de la stratégie financière et de l'exécution budgétaire met en place des projets tels que la dématérialisation, la déconcentration des mandats, la démarche qualité finances et l'évolution de la fonction commande publique.

Elle accompagne l'ensemble des Directions pour leurs achats et l'élaboration de leurs budgets, veille à l'application des règles budgétaires et comptables, et apporte une aide à la décision auprès de la Direction générale et de l'Exécutif grâce à l'élaboration de prospectives.

DES ACHATS ET DES DÉPENSES PUBLICS MAÎTRISÉS

Le Service des achats publics a mené une **étude croisée véhicules de service / frais de déplacements**, en interne sur les données 2013 et 2014.

Conduite à partir des kilométrages des véhicules de service et des kilométrages remboursés en frais de déplacements professionnels, site par site, elle a mis en évidence une mauvaise affectation des ressources en véhicules.

- Parc automobile hors Direction des routes: 186 véhicules
- Point d'équilibre entre remboursement de frais de déplacements professionnels et coût d'un véhicule de service: 16 000 km en moyenne
- Nombre de véhicules de services parcourant moins de 8 000 km par an: 48 véhicules
- Économies possibles en année pleine grâce à une meilleure répartition du parc automobile: 90 000 € sur les remboursements de frais de déplacements professionnels

Le Comité de Direction (CODIR) de novembre 2015 a validé l'étude et demandé l'élaboration d'un plan de redéploiement des véhicules à mettre en œuvre courant 2016. Il a par ailleurs proposé et mis en place un **marché expérimental transversal**, en onze lots géographiques et techniques, pour satisfaire les **besoins de fournitures courantes et de matériaux de construction** au plus près des services techniques, tout en allégeant considérablement les tâches administratives.

L'exécution de ces marchés par carte d'achat a aussi permis de gagner en efficacité. Rencontrant un vif succès, l'expérimentation, d'une durée d'un an, va être généralisée en 2016.

- Environ 70 000 € de dépenses par an, 11 services concernés, majoritairement au sein de la Direction des routes
- Diminution du nombre de déclarations préalables à la réalisation d'une consultation en 2015 par rapport à 2014: -86,36 % pour les fournitures techniques générales et -90 % pour les matériaux de construction
- 140 transactions réalisées par carte d'achat (taux de satisfaction des services utilisateurs au bout de six mois: 72,2 %)

Dans le cadre des efforts de maîtrise des dépenses de fonctionnement, et grâce notamment à une meilleure coordination entre le Service imprimerie, la Direction des systèmes d'information et le Service des achats publics **les dépenses de fournitures de bureau et de consommables informatiques ont fortement diminué** en 2015 (-30,5 % par rapport à 2014) et sont dues en partie à la **rationalisation du parc d'imprimantes** (-34,11 % sur les dépenses de consommables d'impression).

Les dépenses de fournitures de bureau et de consommables informatiques ont été divisées par 3,5 en 12 ans.

CONTRÔLE ET QUALITÉ COMPTABLE: ENTRE SIMPLIFICATION DES PROCÉDURES ET DÉMARCHES PROSPECTIVES

Dans le but de bénéficier d'un gain de temps et d'une simplification du circuit de transmission des éditions, le **Service contrôle et qualité comptable** a étendu en 2015 la **déconcentration du mandatement**, jusqu'alors mise en place uniquement à la Direction du patrimoine immobilier et à la Direction des routes, aux Directions et Services suivants: administration générale et relations avec les usagers, systèmes d'information, éducation-culture-sport, lecture publique, archives départementales, aménagement du territoire et développement durable, laboratoire départemental d'analyses, achats publics, maison départementale des personnes handicapées et ressources humaines et compétences.

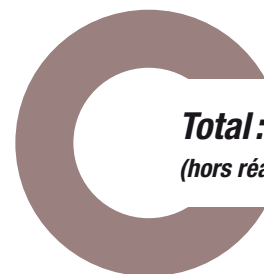
Enfin, un **outil de suivi des marchés publics** a été créé dans le cadre du déploiement harmonisé du progiciel financier Grand angle et un **audit sur l'état financier prospectif et rétrospectif de la Collectivité** a été diligenté.



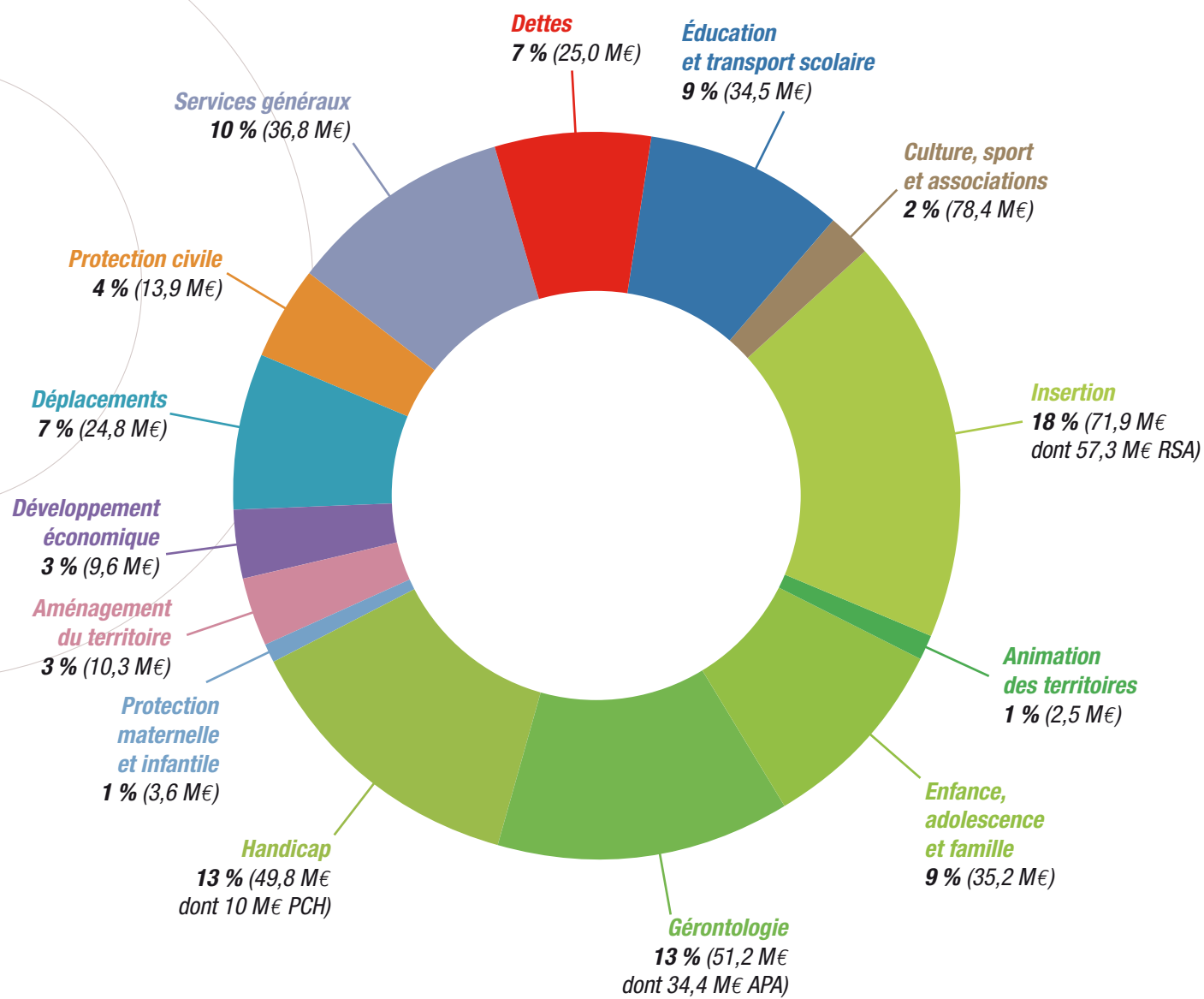
LE BUDGET 2015 DE LA COLLECTIVITÉ

- 
- *Dépenses de fonctionnement*
 - *Recettes totales*

Dépenses de fonctionnement



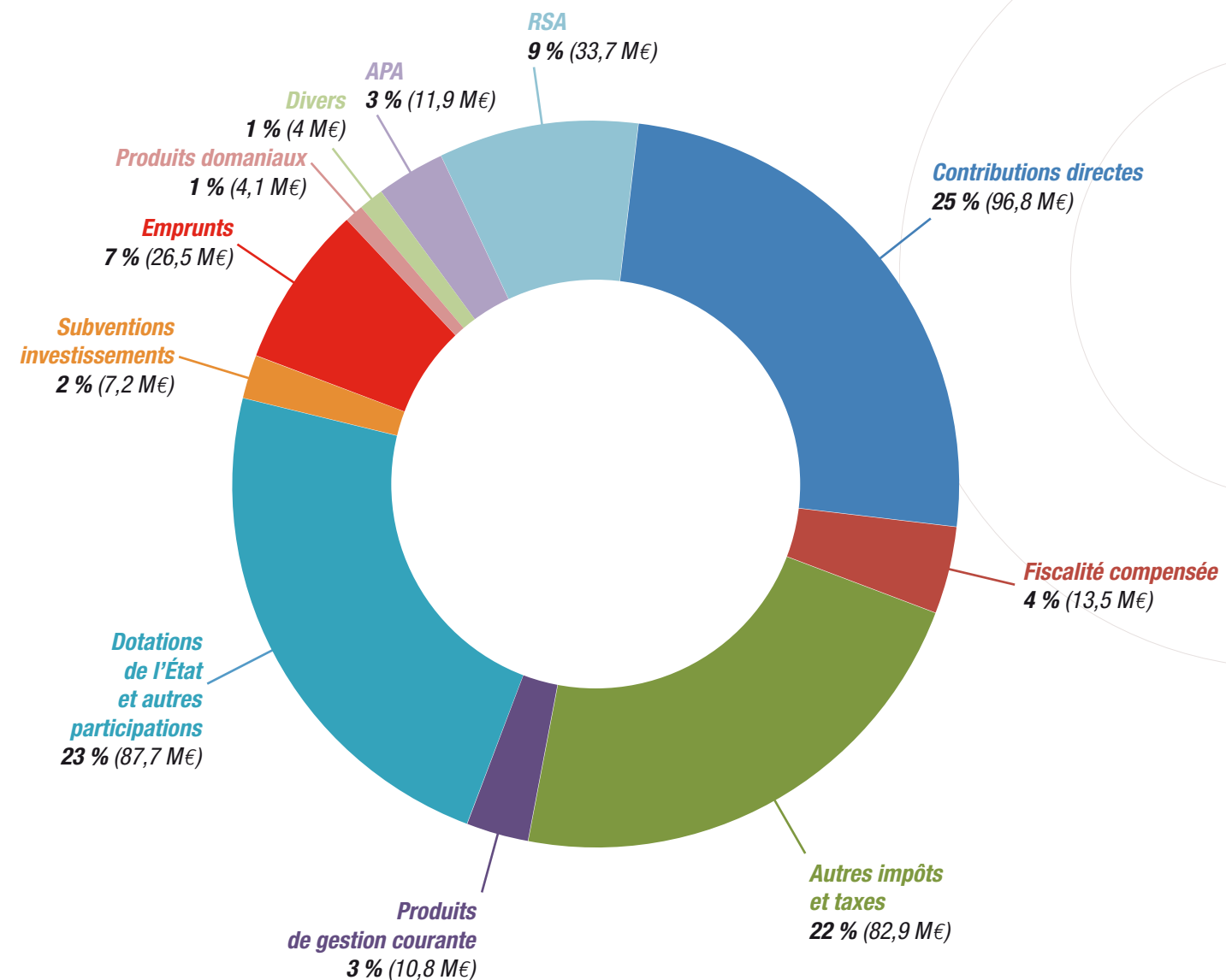
Total: 377,5 M €
(hors réaménagement de la dette)



Recettes totales



Total: 379,1 M €
(hors réaménagement de la dette)



Les organismes satellites

- Agence de développement du tourisme et des territoires du Cher (Ad2T)**
 Carré des créateurs – 11, rue Maurice Roy - CS 40 314 – 18 023 Bourges Cedex
 Tél. : 02 48 48 00 10 – www.berryprovince.com – info@ad2t.fr
 Président : Pascal AUPY – Vice-président du Conseil départemental
- Cher ingénierie des territoires**
 Hôtel du Département – 1, place Marcel Plaisant – CS 30 322 – 18 023 Bourges
 Tél. : 02 48 27 80 42 – www.cher-ingenierie.fr – cit@departement18.fr
 Président : Michel AUTISSIER – Président du Conseil départemental
- Cher Touraine numérique**
 Hôtel du Département – 1, place Marcel Plaisant – CS 30 322 – 18 023 Bourges
 Tél. : 02 48 27 80 77 – www.tourainechernumerique.fr - contact@tourainechernumerique.fr
 Président : Patrick BARNIER – Vice-président du Conseil départemental
- Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement du Cher (CAUE)**
 27, boulevard de Strasbourg – 18 000 Bourges
 Tél. : 02 48 50 75 18 – www.caue18.archi.fr – caue18@wanadoo.fr
 Président : Fabrice CHOLLET – Conseiller départemental
- Maison départementale de personnes handicapées (MDPH)**
 Route de Guerry – 18 000 Bourges
 Tél. : 0800 2 006 18
 Président : Jacques FLEURY – Vice-président du Conseil départemental
- Office public de l'habitat du Cher (OPH)**
 14, rue Jean-Jacques Rousseau – B.P. 277 – 18 006 Bourges CEDEX
 Tél. : 02 48 23 10 00 – www.oph18.fr – contact@oph18.fr
 Président : Emmanuel RIOTTE – Conseiller départemental
- Sem Territoria**
 6, rue Maurice Roy – 18 000 Bourges
 Tél. : 02 48 50 96 40 – www.territoria-bourges.net
 Président : Patrick BARNIER – Vice-président du Conseil départemental
- Service d'incendie et de secours du Cher (SDIS)**
 224, rue Louis Mallet – 18 023 Bourges CEDEX
 Tél. : 02 48 23 47 00 – <http://www.sdis18.fr> – ddsis@sdis18.fr
 Président : Bruno MEUNIER – Conseiller départemental
- Syndicat mixte interdépartemental du Canal de Berry**
 Hôtel du Département – 1, place Marcel Plaisant – CS 30 322 – 18 023 Bourges
 Tél. : 02 48 25 25 37 – www.canal-de-berry.fr – contactscb@canal-de-berry.fr
 Présidente : Véronique FENOLL – Vice-présidente du Conseil départemental

Les sites culturels et touristiques

- Abbaye de Noirlac - Centre culturel de rencontre**
 18200 Bruère-Allichamps
 Tél. : 02 48 62 01 01 – www.abbayedenoirlac.fr
- Base Nature Aventure**
 18270 Sidiailles
 Tél. : 06 50 12 63 25 – www.brancheaventure.fr
- Espace Métal – Halle de Grossouvre**
 Route de Véreaux – 18 600 Grossouvre
 Tél. : 02 48 77 06 38 – www.espacemetal.com
- Pôle des Étoiles**
 Route de Souesmes – 18 330 Nançay
 Tél. : 02 48 51 18 16 – www.poledesetoiles.fr
- Pôle du Cheval et de l'Âne / Hippodrome**
 Route de La Celle-Condé – 18 160 Lignières – La Celle-Condé
 Tél. : 02 48 60 28 12
www.polechevaletane.fr
www.hippodrome-lignieres.com
- Base de loisirs de Goule**
 18210 Bessais-le-Fromental
 Tél. : 02 48 60 82 66 – www.villagedegoule.com

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CHER
1 place Marcel Plaisant - CS n° 30322
18 023 Bourges CEDEX
Tél.: 02 48 27 80 00
www.departement18.fr